

# HOUDENCOURT

---

## SEIGNEURIE ET PAROISSE

PAR M. L'ABBÉ MOREL, MEMBRE TITULAIRE.

---

### INTRODUCTION.

I. — La féodalité n'est plus. Ses institutions, ses coutumes, tout a été bouleversé. La Révolution aurait voulu faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges des anciennes seigneuries. Quel bonheur n'éprouve-t-on pas, cependant, lorsqu'à l'aide des nobiliaires, des vieilles chartes et des pierres sépulcrales on parvient à reconstituer l'histoire d'un village. Les événements qu'on y rencontre ne sont pas, il est vrai, de bien haute importance ; mais les moindres faits finissent toujours par captiver notre attention, dès qu'ils ont eu pour auteurs ou pour témoins nos ancêtres, et pour théâtre des régions qui nous sont familières.

II. — Retournons par la pensée à l'an 1500. Louis XII, le père du peuple, depuis deux ans déjà régnait sur la France. — Sa bonne ville de Compiègne était, depuis le même temps, gouvernée par le capitaine Jehan de Sains et par son lieutenant Isaac d'Agincourt (1). — Les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, établis à Saint-Corneille, avaient pour abbé commendataire Hugues de Talaru, archevêque de Lyon. Ce prélat songeait probablement alors à résigner son

(1) *Lambert de Ballyhier, Hist. de Compiègne, in-18, 1873, p. 237.*

abbaye en faveur d'Anthoine de Talaru, son neveu (1). — En l'église de Saint-Corneille était l'autel de la paroisse du Crucifix (*Crucifixus in Ecclesia Sancti Cornelii*). Cette paroisse comprenait dans la ville le Prieuré de Saint-Nicolas-le-Petit. Au dehors, elle s'étendait sur la Brévière, sur Saint-Corneille-au-Bois, sur l'Ortille, sur la Croix-du-Saint-Signe, sur le Bois-d'Ageux, sur les fermes de Corbeaulieu, des Septs-Voies, du Bois-de-Lihus, de la Carrière, de l'Orméon, sur celle du Quesnoy et celle du Marais à Chevières, et sur d'autres terres encore (2). L'abbé de Saint-Corneille avait droit de haute, moyenne et basse justice à Saint-Corneille-au-Bois, à Venette, à Jaux, à Canly, au Bois-de-Lihus, à Sacy-le-Petit, à Longueil-Sainte-Marie, à Jaulzy, à Croutoy, à Haute-Fontaine, à Marest, à Néry, à Noël-Saint-Remy, à Estrun (Aisne) et dans la prévôté foraine de Laon. Un siècle et demi plus tard, en 1656, les revenus et les droits de la *mense* abbatiale furent transférés au monastère de Notre-Dame-du-Val-de-Grâce, si s au faubourg Saint-Jacques de Paris (3). — A Royallieu, le prieuré du Val-des-Ecoliers venait de réparer les désastres que lui avait causés, en 1430, le siège de Compiègne si funeste à Jeanne-d'Arc (4).

III. — La Croix Saint-Ouen (*Crux sancti Audoeni*) avait pour seigneur l'abbé de Saint-Médard de Soissons. Il n'y restait plus rien de l'ancienne abbaye de la Croix fondée par saint Ouen. Le monastère brûlé avec le village en 1359 par les Anglais et les Navarrois réunis, n'avait pas été reconstruit (5). — Jaux (Geaux, *Gellæ, Gallorum villa*), le village

(1) *Graves*, Statistique du Canton de Compiègne, p. 108.

(2) *Graves*, *ibid.* p. 115.

(3) *Ibid.*, p. 108.

(4) *Ibid.*, p. 144.

(5) *Ibid.*, p. 156.

des Gaulois (1), appartenait au baron Guillaume de Montmorency, dont le château était voisin de l'église (2). Louis de Francières, seigneur de Fresnel, y possédait le fief de la Cousture et celui du Roy (8). Jehan Thibault, licencié ès-lois, Adam le Blond et Perrine Lointier, sa mère, veuve de Jehan Le Blond, y avaient aussi des propriétés. Ils prenaient le titre de seigneurs de Warenval (vallée de Waren) et de Jaux en partie (4). Au prieré de Boucqny ou de la Benoîte-Vierge-au-Boscq (*Beatæ Mariæ in Bosco*) vivaient, sous le patronage de Notre-Dame, les religieux prémontrés de Saint-Yved de Braine. Ce monastère leur avait été donné, en 1147, par les chanoines de Saint-Corneille. La chapelle du couvent recevait la visite de nombreux pèlerins. On y venait de fort loin dans les malheurs publics. Le clergé de Compiègne s'y était rendu en 1497, pour implorer la cessation d'une épidémie meurtrière (5). — Jonquières, le pays fertile en jons (*Juncheriæ*), pensait à reconstruire son église. On la consacra le 27 janvier 1522 (6). Le fief du Montduette ou des Deux-Monts (*Montes duo*) était la propriété de Louis de Francières. Ce seigneur avait sa maison en la rue des Domeliers, à Compiègne. Son

(1) Les demeures des Gaulois, dit Carlier, étaient distribuées le long des rivières d'Oise, d'Aisne et de Marne. C'est it, au rapport de César, un usage parmi ces peuples de placer ainsi la plupart de leurs établissements entre un bois et un fleuve. (*Carlier*, Hist. du Valois, t. I, p. 3.)

(2) *Graves*, Statist. Compiègne, p. 156.

(3) Partage des biens de Nicolas de Francières, entre Louis, Marguerite et Guillemette, ses enfants, 1491, 10 janv. — *Afforty*, Collect. Sylvanect ; t. XXII, p. 373.

(4) Vente de onze mines de grains de rente par Adam Le Blond, marchand, et Perrine Lointier, sa mère, sœur et héritière de Jehan Lointier, seigneur de Vuarenval et de Jaux en partie, à Simon le Féron et à Méline Thibault, sa femme, demeurant à Compiègne, pardevant Jacques Roches, prévôt de Vuarenval, pour Jehan Thibault, licencié ès-lois, seigneur de Vuarenval et de Jaux en partie. (Arch. du châ. de Fayel.)

(5) *Graves*, Op. Cit., p. 154.

(6) *Graves*, Statist. du Canton d'Estrées-Saint-Denis, p. 46.

domaine comprenait encore, outre la terre de Fresnel, une partie de Jaux et de Remy et les fiefs de Billy et de Gilles Chandelier à Venette (*Veneta, Venatus*, maison de chasse) (1). Le château de Remy était possédé par Pierre II, duc de Bourbon, comte de Clermont. Suzanne de Bourbon, sa fille unique, l'apporta en dot, en 1505, à son cousin Charles III, duc de Bourbon, le fameux connétable. Leur domaine, toutefois, ne s'étendait pas sur le bourg dont devait jouir alors Jehan Brinon, chevalier, premier président du parlement de Rouen; car, en 1539, Pernelle Perdriel et les enfants mineurs issus d'elle et de feu Jehan Brinon comptaient au nombre de leurs propriétés la seigneurie de Remy, ainsi que les terres de Gournay et de Moyenneville (2). Le fief de Beaumanoir était possédé en grande partie par la famille de Couppez. Jehan de Couppez, écuyer, fils aîné de Colard de Couppez et de Marguerite de Beaucourt, en rendait l'aveu et dénombrement à l'abbaye de Saint-Denis, en 1518. Olivier de Francières avait également une portion de ce fief en 1526 (3). — Canly ou *Caulis*, bâti au versant de la montagne (*ad Caulem montis*), appartenait probablement à Laurent le Caron, lieutenant général au bailliage de Compiègne. Jacques le Caron, prévôt forain, licencié ès-lois, seigneur de Canly et du fief le Becquerel, et Louis le Caron, dit Charondas, avocat au parlement et pareillement seigneur de Canly en 1540, étaient ses petits-fils (4).

IV, — Le vieux manoir du Fayel était habité par Pierre de

(1) *Afforty*, Collect. Syvanect., t. XXII, p. 373.

(2) *E. de Léninois*, Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté de Clermont : Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise, t. IX, p. 120, 122.

(3) *Bordier*, Philippe de Beaumanoir dans les Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise, t. VII, p. 118 et 129.

(4) *Bosquillon*, Nobiliaire du comté de Clermont, t. I, Art. *Charondas*, Arch. du chât. de Merlemont. — Procès-verbal de la réformation de la coutume de Seulis, cité par M. Méresse dans Pierre Lagnier. Soc. hist. de Compiègne, t. II, p. 102. — *Graves*, Statistique, Clermont, p. 96.

Ferrières, baron de Thury et de Dangu, vicomte de Breteuil. Ce seigneur ne devait pas tarder à vendre son domaine. Il céda onze ans après, le 21 octobre 1511, la terre du Fayel et la baronnie de Rucourt à Michel Gaillard, seigneur de Chailly et de Longjumeau, grand pannetier du royaume, fils du général des finances (1). Un siècle plus tard, en 1627, une vente par saisie transmit cette seigneurie à Daniel de la Mothe Houdencourt, évêque de Mende (2). Les descendants du général des finances ne payaient plus leurs dettes. Ils étaient ruinés. Hermancourt (le courtil d'Hermann), que possédait encore Pierre de Ferrières, devait bientôt passer à Denis de Boullard et à Nicolle de Chambly. C'était une fort belle résidence. Le manoir, sans avoir l'aspect d'un imposant château, était néanmoins confortable. Le paysage était délicieux. La vue plongeait au loin dans la vallée de l'Oise, de Compiègne à la Croix. Elle pouvait sonder les profondeurs de la forêt. Elle s'arrêtait surtout avec plaisir sur la gracieuse abbaye de Royal-Lieu (*Regalis-Locus*) (3). Françoise de Ferrières, sœur de Pierre de Ferrières et femme de Ferri d'Aumont (4), était dame du Meulx (*Masnile, Mansio*, maison de campagne, village) et de Rivecourt (*Ripæ curia, Ripæ curtis*, le courtil du rivage). Une alliance allait transmettre ces domaines à la maison de Rouville.

Louise d'Aumont épousa, en 1523, François de Rouville, seigneur de Rouville, maître-d'hôtel du Roi, maître des eaux et des forêts de Normandie et de Picardie (5). Les religieux de Saint-Vandrille occupaient à Rivecourt, depuis des siècles,

(1) Vente par devant Pierre Jacquet et Pierre Cavrel, not. au Châtelet de Paris; arch. du chât. de Fayel.

(2) Arch. du chât. de Fayel.

(3) *Ibid.*

(4) *Moréri*, Dict. hist. Art. *Aumont*.

(5) *Moréri*, Art. Rouville. — *Cartier*, Hist. du Valois, t. III, p. 377.

le prieuré que leur avait concédé le roi Childebert III (1). Ils devaient bientôt reconstruire leur église. Un siècle plus tard, vers 1596, ce prieuré fut sécularisé (2).

V. — A Longueil-Sainte-Marie, (*Longolium, Longa villa Sanctæ Mariæ*), les religieux de Saint-Corneille de Compiègne, appelés primitivement les clercs de Sainte-Marie (3), jouissaient de la plupart des droits seigneuriaux. Environ 150 ans après, les bénédictines de l'abbaye de Notre-Dame du Val-de-Grâce percevaient les revenus de ce domaine (4). Au prieuré de Grand-Fresnoy résidaient les bénédictins de l'abbaye de Charoux (5). Ils avaient à Houdencourt une terre qui portait leur nom (6). Arcy (*Arx*, la forteresse) en la campagne venait de perdre Louis de Gouy, le premier seigneur de cette famille, venu d'Artois pour épouser, en 1480, Jehanne de Villers Saint Paul. Jehan de Gouy, leur fils, hérita de leur domaine et du manoir (7). La seigneurie de Chevrières ou Civerières (*Civium aræ*) était divisée par parties inégales entre l'abbaye de Saint-Denis, les religieuses de Notre-Dame de Maubuisson-lès-Pontoise, les religieux augustins de Notre-Dame de la Victoire établis à Senlis et la maison de Francières (8). En 1529, Christophe de Francières vendait sa part à Robert de Brouilly, surnommé

(1) *Pardessus*, *Diplomata*, *Chartæ*, t. II, n° CCCCLXII.

(2) *Graves*, *Stat. du Canton d'Estrées-Saint-Denis*, p. 61.

(3) *Mabillon*, *De re diplomatica*, p. 404.

(4) *Graves*, *Statistique. Compiègne*, p. 108.

(5) *Graves*, *Statistique. Estrées-Saint-Denis*, p. 41.

(6) *Papier terrier d'Houdencourt, 1764, n° 197. Arch. du châ. de Fayel.*

(7) *Haudiquet de Blancourt. Art de Gouy.*

(8) *Donation de rentes sur Chevrières et Grand-Fresnoy par Jehanne d'Evreux, veuve de Charles-le Bel, à l'abbaye de Saint-Denis, 1<sup>er</sup> août 1343. (Arch. Nat. Trésor des Chartes, K. 43, n° 27.) — Papier terrier de la seigneurie de Saint-Denis à Chevrières, 1549. (Arch. Nat. S. 2715, n° 1.) — Vente des fiefs Foucault et Marseillois à Chevrières par Robert de la Place à l'abbaye de la Victoire, 1<sup>er</sup> mai 1478. (Arch. de l'Oise, abbaye de la Victoire, n° 75.)*

le chevalier Robinet (1). — Houdencourt avait pour seigneur Jehan de la Mothe, originaire du Bourbonnais. Il était venu dans nos contrées à la suite des rois de France et y avait épousé Catherine du Bois d'Houdencourt (2). — A Bazincourt, Claude de Ligny, chevalier, jouissait du domaine que Perette de Bienfaicte, héritière de Jehan le Bastard de Bienfaicte, lui avait apporté en mariage. Il prenait le titre de seigneur de Raray de Bazincourt et d'Houdencourt en partie (3).

Telle était la noblesse de notre pays, à l'époque où commence sérieusement l'histoire d'Houdencourt. Nous possédons, il est vrai, sur ce village des documents antérieurs à l'an 1500, mais il s'y trouve bien des lacunes. Nous les donnerons néanmoins, en attendant qu'une heureuse découverte nous permette de les compléter.

(1) Arch. du chât. de Fayel.

(2) *Ibid.*

(3) Pièces justific., n° IV.

## PREMIÈRE PARTIE

# LA SEIGNEURIE D'HOUDENCOURT

### CHAPITRE PREMIER

#### LES SEIGNEURS D'HOUDENCOURT AVANT LE XVI<sup>E</sup> SIÈCLE

1. *Le village d'Houdencourt. Son nom, sa topographie.*  
— Houdencourt ne fut d'abord qu'une résidence seigneuriale. C'est là que messire Hodenc fixa sa demeure. Il y bâtit son manoir et planta son jardin. A quelle époque vivait-il? Les vieux parchemins ne l'ont pas dit encore. Son nom seul nous est connu. On l'a donné à la terre qu'il défricha. Elle s'appela *Hoden-cultura*, *Hoden-curia*, *Hoden-curtis* : la culture ou le courtil d'Hodenc. Les âges suivants ont modifié la désinence. L'Hoden-curtis est devenu Houdencourt (1). C'est aujourd'hui un village d'environ 300 habitants, placé sur la rive droite de l'Oise. Son territoire est situé entre celui de Grand-Fresnoy au Nord, la rivière au Midi, les terres de Chevières et du Bois-d'Ageux à l'Est, celles de Bazicourt et de Sarron à l'Ouest. La demeure seigneuriale devait être au centre du village. Tout nous porte à croire

(1) On a écrit Houdancourt, Oudancour, Houdencourt. Haudencourt, Audhencourt, Audenecourt, Hudencourt, Hodencourt, Hodencort. L'orthographe usitée au dix-septième siècle et au dix-huitième nous paraît bonne à conserver. Elle rappelle davantage le nom primitif *Hodencort*. Nous écrivons donc Houdencourt, comme on orthographiait il y a cent ans.



que c'était la maison désignée en 1605 sous le titre d'ancien chastel.

Le plus vieux document relatif à Houdencourt est du 25 février 828. C'est une ratification faite à Aix-la-Chapelle par Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils, d'un contrat passé entre Hilduin, abbé de Saint-Denis, et un seigneur nommé Lantfred. Hilduin avait cédé à Lantfred des terres que son abbaye possédait dans le Parisis en échange d'autres terres que le même Lantfred avait dans le Beauvaisis, principalement à Houdencourt, *in pago Belvacense in loco qui dicitur Hutdonecurte* (1).

Le nom d'Houdencourt se retrouve un siècle plus tard dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Corneille. Deux incendies successifs avaient fait du monastère un monceau de ruines. Les aumônes affluèrent, pour en faciliter la reconstruction. Charles-le-Simple sanctionna en 917 tous les dons faits à l'abbaye dans cette intention. Parmi ces pieuses libéralités, on remarque des rentes constituées sur le village d'Haudencourt (Hodencourt), *de villa Haldinicurte*. Le fief des Rotellois n'est pas nommé dans ce titre. C'est lui cependant que le diplôme avait en vue (2).

(1) Archives Nat. Monuments historiques. Cartons des rois mérovingiens et carlovingiens, K 9, n° 3. — Pièces justificatives, n° 1.

(2) Outre les rentes sur le village d'Hodencourt, le diplôme de Charles-le-Simple mentionne encore dans le Beauvaisis d'autres donations faites à Saint-Corneille, savoir : à Canly, la moitié de la seigneurie et la moitié de l'église *de medietate villæ Camleii cum medietate Ecclesiæ*, à Venette sur-Oise, la couture de Lando donnant un revenu de six muids de froment, le pré du chanoine Aldegaire, les deux bonniers de terre du trésorier Godo et ceux de Létard, à Rivecourt, tout l'héritage du trésorier Remy, à Margny, huit métairies obtenues par échange du juge Rothard.

..... *In ipso verò pago, de villa Haldinicurte et de medietate villæ Camleii cum medietate Ecclesiæ.....*

*In villa verò Venitta, quæ est supra ripam Isaræ sita, de cultura quam dedit Lando Sancto Cornelio, eo scilicet tenore ut dum advixerit filius ejus Lando, sex modios frumenti uno quoque anno ad festivitatem Sancti Cornelli fratribus inde daret, post illius tamen discessum fratres supradicti potestatem*

2. *Les premiers seigneurs d'Houdencourt.* — Nous ne savons guère des premiers seigneurs d'Houdencourt que les noms. Hélias de Hodencourt (1) vivant en 1138.

Jehan de Houdencourt, *Johannes de Houdencort*, était feudataire du comté de Beaumont-sur-Oise au temps de Philippe-Auguste (2).

Hugues Révetel de Ravestiaux fit en 1203 une transaction avec l'abbaye de Saint-Corneille. Les religieux lui abandonnèrent autant de bois à exploiter et à défricher dans le petit Raray que Roger de Verberie en exploitait dans le grand Raray. Une autre transaction semblable eut encore lieu entre le même couvent et le seigneur d'Hodencourt en 1209 (3).

Hugues Révetel eut plusieurs enfants, Raoul, Philippe et Pierre.

Raoul de Ravestiaux de Hodencourt chevalier, possesseur d'un domaine à Troussencourt (canton de Breteuil), *Radulphus de Hodencourt miles Dominus apud Troussencourt* (4), renonça en 1231 à tout droit seigneurial sur le territoire du

habent absque ullius contradictione recipiendi ; et in eadem villa de prato aratili, quod tradidit Aldegarius ipsius Ecclesiæ canonicus ; in ipsa denique villa de bunuariis duobus quæ dedit Godo noster fiscalinus ; similiter et de duobus in ipsa quæ dedit Letardus.

In villa quoque Riulficurte de omni hereditate quam habuit Remigius noster fiscalinus.

In villa etiam Matriniaco de mansis octo quos concambiaverunt cum iudice Rothardo.....

(Historiens de France, t. IX, p. 534.)

(1) Archives du château de Fayel.

(2) Biblioth. Nat. Cart. de Philippe-Auguste. 9852, fol. 49<sup>vo</sup>. — Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie. Documents inédits, t. IV, n<sup>o</sup> CCXX, p. 224.

(3) *Dom Gillesson*. Antiquités de Compiègne, t. IV, p. 225. Extraits du Cartulaire de Saint-Corneille dans l'abbé *D. r mant*, p. 627.

(4) Titres de l'abbaye de Penthemont près Beauvais.

Bois-d'Ageux (1) et sur celui de Raray. Il promet en outre à l'abbaye de Saint-Corneille tout droit de garantie de la part de Pierre Rêvetel, son frère (2).

En 1239, Emmeline, dame de Houdencourt, veuve de Renault de Bétisy, bailli royal, confirmait toutes les donations faites à l'abbaye de Chaalis par son mari défunt et par elle (3).

En 1245, Jehan de Grisviller, seigneur de Hodencourt, faisait foi et hommage à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne pour un fief qu'il possédait au Bois-d'Ageux (4). Ce fief renfermait 42 arpents de terre. Les religieux de Saint-Corneille, en le lui donnant, s'étaient réservé la haute justice. Le fils aîné de Jehan de Grisviller fut connu sous le nom de Colare de Grisviller d'Hodencourt (5).

Pierre Rêvetel de Houdencourt, écuyer, était, en 1275, seigneur de Vrétel, près Montataire, *Petrus de Hodencuria armiger Dominus de Vrétel juxta Montathère*. Il est cité parmi les hommes qui devaient en cette année prêter à l'abbaye de Saint-Corneille serment de fidélité (6).

Giles, dit Barnages, de Houdencourt fit avec l'abbaye de

(1) Le Bois d'Ageux tire son nom de *Haga* ou *Haya*, terme de basse latinité qui signifie haye. Ce pays a été ainsi nommé parce qu'il bordait comme une haye la rive septentrionale de l'Oise et servait de lisière à la forêt de Cuise ou de Compiègne. (*Cartier*, Hist. du Valois, t. I, p. 58.)

(2) Cartulaire de Saint-Corneille, dans l'abbé *Dirmant*, p. 627.

(3) Le sceau d'Emmeline qu'on voit appendu à cette ratification est ovale, en cire verte, sur une double queue de parchemin. Il représente une femme debout, tenant de la main droite une fleur de lis et appuyant la gauche sur sa poitrine. La légende porte : † S. EMMELINE : DOMINE DE HOUDENCOURT. (Archives de l'abbaye de Chaalis près Senlis. Desmarest : Sceaux. Bibl. Nat. Fonds lat. 9977, p. 68.)

(4) *Lambert de Ballivier*, Hist. de Compiègne, in-18, 1873, p. 29. — Mss de l'abbé *Dirmant*, d'après le Cartulaire de Saint-Corneille, p. 646.

(5) *Dom Gillesson*, opere citato, t. IV, p. 225.

(6) *Dom Gillesson*, Antiquités de Compiègne, t. IV, p. 232, et titres de l'abbaye de Saint-Paul.

Chalais un échange de dix mines de terre labourable en 1290. L'acte fut ratifié et la terre amortie le 26 décembre de la même année par Jehan, seigneur de Francières, chevalier, qui scella la charte de ses armes (1).

Un arrêt du Parlement rendu en 1290, en faveur de l'Evêque de Beauvais contre le comte de Dammartin, reconnaissait comme bon et valable l'aveu de la place de Moy (Mouy) fait à cet évêque, par Philippe de Houdencourt (Hodencourt) chevalier, nommé curateur pour le roi de Jehan, chevalier, sire de Moy (*Moyaci*) (2).

Le même Philippe (Rêvetel ?) de Hodencourt chevalier, *Philippus de Hodencourt miles*, fut, en 1293, exécuteur testamentaire de Pierre d'Ansouviller (Ansauvillers en Chaussée) chevalier, père de Mahaut, femme de Jehan, chevalier, sire de Moy (3). Pierre d'Ansouviller avait fait un legs à l'abbaye de Breteuil. Philippe de Houdencourt autorisa le sire de Moy, dont il avait la tutelle et curatelle, à ratifier cette dernière volonté de son beau-père défunt, au mois d'octobre 1293 (4).

Guy de Houdencourt, chevalier, et cinq autres neveux de Philippe de Houdencourt, chevalier, furent reçus à foi et hommage par Philippe-le-Bel en janvier 1304 (5).

A cette occasion, Guy obtint le titre de feudataire de la Couronne pour une quantité de terre égale à celle dont jouissait autrefois Philippe, son oncle. Jehan, sire de Houden-

(1) Le sceau est rond, en cire verte, sur double queue de parchemin. Il porte un écu à l'antique chargé d'une bande avec cette inscription circulaire : † S. JEHANS DE FRANCIÈRES, CHEVALIER. (Arch. de Chalais : Trembloy, 4<sup>e</sup> liasse, cote 43 ; *D smarest*, Sceaux, Bibl. Nat. Fonds lat. 9977, p. 167.)

(2) Olim II, fol. 85 v<sup>o</sup>. Actes du Parlement de Paris, t. I, N<sup>o</sup> 2695, p. 264.

(3) *Dom Caffaux*, Cart. Ansouvillers et Titres de l'Église de Beauvais.

(4) Arch. de l'abbaye de Breteuil : Trésor généalogique de Dom *Ville-*  
*vieille*. Bibl. Nat., cabinet des Titres, t. CXXXIII.

(5) Arch. Nat. Trésor des Chartes, JJ 37, fol. 20. Pièces justif., n<sup>o</sup> II.

court, fils de Guy, prit envers le roi l'engagement de faire respecter les droits concédés à son père, et de ne mettre lui-même aucun retard, dans les foi et hommage dus pour la terre d'Houdencourt « laquelle terre, dit-il, valait ou poait valoir au pris de lors quatre-vingts livres parisis par an ou là entour » (1).

La prisée de la Chatellenie de Beaumont, en 1331, nous apprend que Jehan d'Houdencourt, chevalier, tenait en fief du Roi cent livrées de terre et neuf arrière-fiefs (2). En 1335, Jehan d'Hangest prenait le titre de seigneur de la Motte à Houdencourt (3).

Ce domaine appartenait, en 1353, à Raoul, sire d'Houdencourt, chevalier, chambellan du roi. La France luttait alors contre l'Angleterre. C'était la mémorable guerre de cent ans. Raoul d'Houdencourt prit les armes pour défendre son pays et partit à la suite du roi Jean II, dit le Bon. La chance des combats tourna contre lui. Il fut fait prisonnier par les Anglais. Guillaume Ribout le retint captif au château de Fougère, en Bretagne, et ne consentit à lui rendre la liberté que moyennant une forte rançon. Le sire d'Houdencourt vida sa bourse. Cinq cents écus d'or restaient encore à payer. Il dut faire appel au dévouement de deux seigneurs du voisinage. Jacques

(1) Arch. Nat. J. 622, n° 38 bis. Pièces justif., n° III.

(2) Prisée de la châtellenie de Beaumont sur Oise en 1331.

« Ci-après s'ensuivent linom et surnom de touz ceus qui tiennent en fié du Roy nostre sire pour cause du chastel et chastellerie de Beaumont, la valeur de ce que chascun y tient et comment et le nombre des arrière-fiez du Roy liquel se relièvent chascun de LX sols soient grant ou petit quant il eschiet ....

« Mons. Jehan de Houdencourt, chevalier, tient en fié du roy C livres de terre, IX arrière-fiez. (Recherches hist. et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du onzième au treizième siècle par Douet d'Arcq. Amiens, 1855, p. 43, 202 et 204, 4<sup>e</sup> vol. des Doc. publ. par la Soc. des Antiq. de Picardie.)

(3) Titre de l'abbaye de Saint Symphorien-lez-Beauvais,

de Penhoëdie et Olivier de Monteville, écuyers du duché de Bretagne, lui servirent de caution et obtinrent son élargissement. Raoul souscrivit à leur profit, le 9 avril 1353, une obligation de mille livres tournois, mais il ne put y faire honneur au temps marqué. C'est pourquoi Pierre Lemercier, prévôt de Beaumont-sur-Oise, fit saisir la terre d'Houdencourt au nom du duc d'Orléans. Thomas Maillet, sergent de la prévôté de Beaumont, accompagné de Guillaume Hardi, sergent à cheval du Châtelet, se rendit à cet effet « en la ville de Houdencourt, en l'hostel du chevalier Raoul ». N'ayant pu, dit le procès-verbal, « trouver bien meuble dudit chevalier dont il peust faire la dite exécution, pourquoy il prist et saisit en la main de mon dit seigneur le duc d'Orléans les héritages dudit chevalier ». Ceci se passait l'an 1354, le samedi après la fête de saint Marc évangéliste. Quand les criées eurent été faites et les enchères recueillies, le domaine d'Houdencourt fut adjugé devant le bailli de Beaumont, moyennant 2,100 écus, à Jehanne de Trye, dame de Livry, pour Charles de Chambly, son fils, le mardi 22 juillet 1354, jour de la Magdeleine. Le décret portait que Jehan de Herle, beau-frère de Raoul d'Houdencourt, serait indemnisé du tiers qu'il possédait en la terre et seigneurie vendue (1).

Un dénombrement de 1375 cite comme feudataires du comte de Beaumont, à Houdencourt, Charles de Chambly et Jehan de Gouvery. Le fief que Charles de Chambly, chevalier, chambellan du roi, seigneur de Louvery (Livry) et d'Houdencourt, possédait à Houdencourt, valait alors 140 livres et 8 sols parisis. Huit arrière-fiefs en dépendaient.

Jehan de Gouvery ou de Geury, écuyer, demeurait à Grand-

(1) Contrat devant Jehan Lasnier, garde du grand scel de la prévôté de Pompoing et Jehan de Baltarasse, clerc tabellion juré et garde du scel du tabellionage de la même prévôté (Rouleau de trois feuilles de parchemin cousues, Archives du châ. de Villette).

Rù, près de Noyon. Le dénombrement fait mention de son fief en ces termes : Le fief Jehan de Gouvery à cause de Jehannette sa fille, séant à Houdencourt qui vaut par an XXX livres XVIII sols X deniers et 2 tiers de denier parisis (1).

Jehan de Geury donnait l'aveu de son fief en 1377.

Charles de Chambly était mort en 1437. Il ne laissa point d'enfants. Son domaine d'Houdencourt échut à Regnault de Trye, écuyer, seigneur de Loches et de Cuissy, son cousin germain, qui le vendit moyennant 420 écus d'or à Pierre de Chevrel et à Marguerite la Danie, sa femme, le 12 janvier 1436 (1437, nouveau style) (2).

3. *La maison du Bois d'Houdencourt.* — Vers 1470, la terre d'Houdencourt appartenait tout entière à Charles du Bois d'Houdencourt. Ce seigneur eut quatre enfants : Jehan, Pierre, Gilles et Jehanne du Bois.

Jehan du Bois d'Houdencourt mourut sans laisser de postérité.

Jehanne, sa sœur, n'eut probablement pas non plus d'héritier direct. Le domaine fut divisé entre Pierre et Gilles du Bois. Gilles vendit sa part vers 1491 à Jehan le Bastard de Bienfaicte, seigneur de Raray et de Bazincourt (3). Pierre du Bois n'eut qu'une fille légitime, Catherine du Bois, mariée avant l'an 1500 à Jehan de la Mothe. Elle lui apporta en dot le tiers du domaine d'Houdencourt. Elle devait régulièrement

(1) Prisée de la Contée de Beaumont-sur-Oyse en 1375. « Ci après ensièvent les rentes et revenus de la Contée de Beaumont-sur-Oyse.....

• Messire Charles de Chambly, seigneur de Louveri et de Houdencourt : 1 fief séant à Houdencourt qui vaut VII xx l. VIII s. p. — Et sont tenus de lui VIII arriere-fiefs qui valent leur prix..... Item le fief Jehan de Gouveri, à cause de Jehannette sa fille, etc..... (*Douet d'Arcq. Recherches sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 43, 182, 195, 196, n° CCVII.)

(2) Vidimus du 11 mars 1441 du contrat passé devant Jacques Devaulx et Jehan Chenart, notaires à Paris, le 12 janvier 1436. (Archives du château de Vilette.)

(3) Cf. chap. VIII.

en avoir la moitié, mais son père eut une fille naturelle, nommée Blanche du Bois, qui reçut en fief un sixième de la seigneurie totale. Blanche épousa Jehan le Bastard de Bienfaite et devint ainsi dame de Raray, de Bazincourt et de la majeure partie d'Houdencourt (1).

## CHAPITRE SECOND

### LES SIRES DE LA MOTHE

Leur origine, leur établissement en Picardie.

Jehan, Jacques & Guillaume de la Mothe-Houdancourt.

*4. Origine des seigneurs de la Mothe. Généalogie des seigneurs de la Mothe-Saint-Jean.* — La maison de la Mothe est très-ancienne. Elle fut connue primitivement sous les noms de la Mothe-Castelnau et de la Mothe-Saint-Jean. Le berceau de cette famille est dans le Midi de la France. Gilles de la Mothe, dont le nom se voit en une charte de 1119, Maingot de la Mothe et Gauthier de la Mothe, mentionnés en des titres de 1135, étaient sans doute de cette maison illustre. Les sires de la Mothe-Castelnau habitèrent d'abord la Gascogne. Ils vinrent se fixer en Bourgogne au XIII<sup>e</sup> siècle. — La Mothe Saint-Jean, près de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), fut la résidence de Jehan de la Mothe Saint-Jean, chevalier (2). Jehan II, son fils, prenait ce même titre de chevalier en 1274. De Jehan II de la Mothe Saint-Jean est issu Jehan III de la Mothe, chevalier, qui épousa l'an 1308 Jehanne de Dracq, dame de Saint-Siforien ou Sifrein, fille

(1) Tableau généalogique de la famille du Bois d'Houdencourt. Pièces justificatives n<sup>o</sup> IV. — Acte de foi et hommage faits par Flourens Delayens pour un fief mouvant de la seigneurie d'Houdencourt, 20 juin 1533. Pièces justificatives n<sup>o</sup> IX.

(2) La Mothe Saint-Jean : d'azur à trois fascés d'or.



de Jehan de Dracq, dit d'Estrées, chevalier. Jehan III de la Mothe exprima dans son testament, en 1336, le désir d'être inhumé en l'abbaye Cistercienne de Sept-Fonts, à six lieues de Moulins en Bourbonnais. Il chargea Guillaume I de la Mothe, son frère, de veiller à l'exécution de ses dernières volontés. Guillaume I de la Mothe Saint-Jean, chevalier, était seigneur de la Vernette et de Morillon. Par son testament fait en 1337, il choisit Sept-Fonts pour lieu de sa sépulture. Il n'avait pas alors d'enfant, car il désigna pour lui succéder Jehan IV de la Mothe, son neveu, et déclara que, si ce neveu venait à mourir sans postérité, son domaine appartiendrait aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, ses parrains. La naissance de deux enfants lui fit modifier ces dispositions testamentaires. Pierre et Guillaume II de la Mothe furent ses héritiers. Ils perdirent leur père après l'an 1345.

Jehan IV de la Mothe Saint-Jean, chevalier, fils de Jehan III et neveu de Guillaume I, épousa en 1337 Isabeau de Conzan. On ne sait de lui que cette alliance et le testament qu'il rédigea en 1346. Il voulut être inhumé à Sept-Fonts. Il transmit son domaine à Jehan de la Mothe, son fils aîné, et appela à lui succéder ses autres enfants et ceux de Guillaume I de la Mothe, son oncle, s'il arrivait que son principal héritier ne laissât personne, pour recueillir la seigneurie. Cette prévoyance ne fut pas inutile. L'héritage fut dévolu à Pierre de la Mothe, chevalier, cousin de Jehan IV. Ce seigneur servit avec distinction le roi Charles V. Blessé à l'attaque d'une forteresse, il oublia ses souffrances pour ne s'occuper que de la lutte et réussit de la sorte à se rendre maître de la place. Le roi lui permit de changer son écu en mémoire de cet événement. Ses armes avaient été jusque-là : d'azur à trois fascés d'or. Il remplaça les fascés d'or par une tour d'argent. Ses descendants, toutefois, pour garder le souvenir de ce blason fascé,

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.

*Pl. I.*

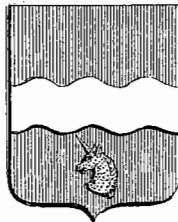
LA MOTTE DE MERLEMONT



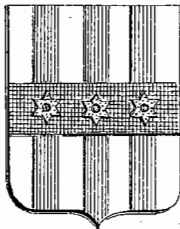
RASSE



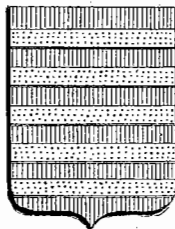
RIBIER



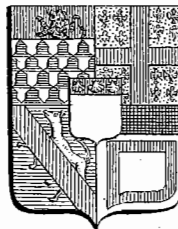
LE PLESSIS PICQUET



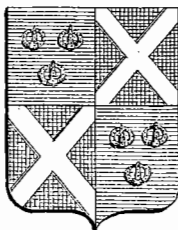
BEAUJEU



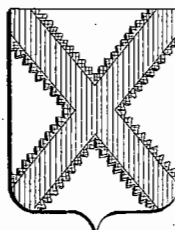
LAVERGNE DE TRESSAN



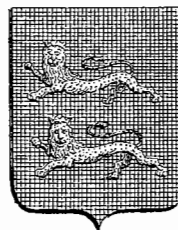
LA ROCHE COURBON



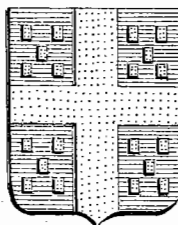
FROULLAY



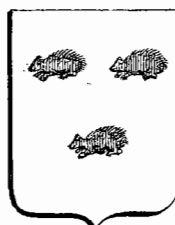
ROUAULT GAMACHES



CHOISEUL



HÉRICY



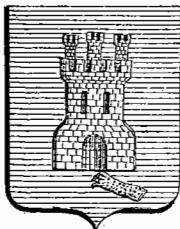
LA TOUR DU PIN



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.

Pl. II.

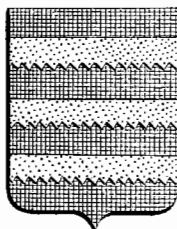
CHABRILLANT



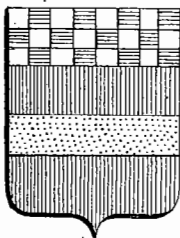
WALSH SERRANT



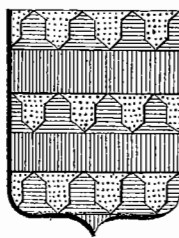
COSSÉ-BRISSAC



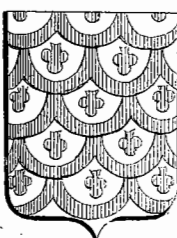
LIGNY



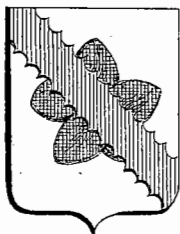
BILLY



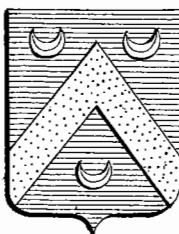
FOUILLEUSE FLAVACOURT



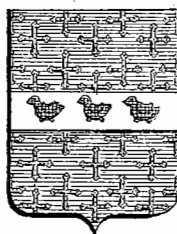
DARIDEL



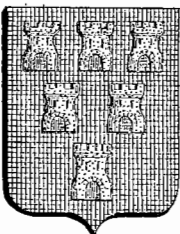
CORDIER DE MONTREUIL



DES CROISSETTES



VILLETTE



AUBERT



LANGLOIS



le portèrent au franc quartier. Pierre de la Mothe épousa Marie de Mazonclès. Il en eut un fils, Jehan V de la Mothe Saint-Jean. Le frère de Pierre de la Mothe, Guillaume II, fut reçu parmi les chevaliers de la montre de Louis, duc de Bourbon, à Orléans, le 11 août 1383 (1).

Jehan V de la Mothe Saint-Jean, chevalier, habitait Tresban, près Saint-Pourçain, en Bourbonnais, vers l'an 1400. Sa femme fut Suzanne de Bellemont, qui donna le jour à Guillaume III et à Gilbert de la Mothe. Guillaume III de la Mothe Saint-Jean prit pour épouse Marie d'Arban. De leur mariage naquirent plusieurs enfants. L'aîné fut père de deux filles dont l'une entra dans la maison de Vaillac et l'autre en celle de Rabat. Avec lui finit la branche des sires de la Mothe Saint-Jean de Castelnau. Son frère, Jehan VI de la Mothe d'Hi-bourg, ne porta plus lui-même le titre de la Mothe Saint-Jean. Le seul nom sous lequel on le connaît est celui de la Mothe Houdencourt.

#### JEHAN DE LA MOTHE HOUDENCOURT

1470-1433.

5. *Carrière militaire de Jehan de la Mothe.* — Jehan de la Mothe (2) devint le chef d'une maison illustre (3).

(1) Les registres de l'hôtel-de-ville de Beauvais célèbrent les exploits de Pierre de la Mothe vers 1436. Ils le désignent comme neveu et lieutenant de Poton de Xaintrailles, capitaine des bandes qui, en 1436 et en août 1437, défendirent le Beauvaisis. Ce brave guerrier serait-il le fils de Guillaume II de la Mothe? Nous ne saurions l'affirmer. Les documents nous font, à cet égard, complètement défaut. (Renseignements communiqués par M. le comte de Merlemont.)

(2) La Mothe Houdencourt : Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable, qui est de la Mothe ; aux 2 et 3 d'argent au levrier rampant de gueules, accompagné de trois tourteaux aussi de gueules, 2 en chef et 1 en pointe, le chef chargé d'un lambel de cinq pendants de gueules, qui est du Bois d'Houdencourt.

(3) Le nom de la Mothe fut porté par plusieurs autres familles du voisinage, notamment par la maison de la Motte de Merlemont, près Beauvais ; par celle de la Mothe Saint Pierre-les-Bitry ou de Haudremé, dans le Soissonnais ; par

Il tenait de ses aïeux l'honneur et la bravoure. Il fit preuve d'un grand dévouement à son pays et à son roi. Sa lignée fut toujours considérée comme une des plus illustres de la Picardie. Il vint s'établir en cette province vers l'an 1470. Diverses charges lui furent confiées dans les armées royales. Sa présence est signalée dans un grand nombre de leurs évolutions. C'est ainsi qu'il parcourut le Nord de la France et traversa plusieurs fois le Beauvaisis avant de s'y fixer. Nommé capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, il marchait à la tête de ses troupes pendant les guerres d'Italie, sous Charles VIII et Louis XII. On admira sa bravoure et son intrépidité à la bataille de Fornovo, près de Parme, le 5 juillet 1495, à celle d'Agnadel, le 14 mai 1599, et à celle de Ravenne, le 11 avril 1512. Sur la fin du règne de Louis XII, en 1513, il reçut l'ordre d'aller avec sa compagnie secourir Thérouanne, alors assiégé par les Anglais. Sa promptitude n'empêcha pas la ville d'être prise, après notre défaite d'Enguinegatte, dite la journée des Éperons, le 16 août 1513.

6. *Mariage de Jean de la Mothe avec Catherine du Bois d'Houdencourt* — Dans cette expédition, il s'arrêta quelques jours à Warty (1), près de Clermont en Beauvaisis.

celle de la Mothe d'Hainneville, en Amiénois ; et par celle de la Mothe de Mont-Bernard, près Paris. Les armes de la Motte de Merlemont sont : d'argent au lion de gueules ; celles de la Mothe Saint-Pierre de Haudremé : d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à la barre en devise de sable sur le tout ; celle de la Motte d'Hainneville : d'argent à l'aigle éployée d'azur becquée et onglée de gueules ; celles de la Mothe de Mont Bernard : d'azur à trois roses d'or 2, 1.

(1) Warty a cessé depuis longtemps de porter son premier nom. Cette terre appartenait au XVI<sup>e</sup> siècle à la maison de la Bretonnière. Une alliance en transmit la propriété. l'an 1578, à François de Fodoas de Sérillac. En 1594, Louise de Fodoas, sa fille et son héritière, épousait Claude de Gruel, seigneur de la Frette. Un siècle après, les descendants de cette dernière famille laissaient saisir et vendre leur domaine. Warty fut acquis en 1704 par Jacques Fitz-James, duc de Berwick, général au service de la France, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur de Malborough Cette seigneurie eut alors le titre de comté. Six ans plus tard, le roi, voulant récompenser les

Le seigneur de Warty avait épousé sa sœur. C'est là qu'environ quinze ans auparavant Jehan de la Mothe lui-même avait demandé en mariage Catherine du Bois, fille et héritière de Pierre du Bois, écuyer, seigneur d'Houdencourt en partie (1). Quand les noces furent célébrées, il reprit son emploi militaire. Le roi l'avait nommé gouverneur d'Aigues-Mortes. On cite de Jehan de la Mothe et de sa femme un trait qui fait honneur à leur piété. Ils avaient prié le Souverain Pontife d'établir en leur paroisse de Saint-Georges d'Houdencourt une confrérie en l'honneur de la Conception de la Sainte-Vierge. Le Pape Alexandre VI, par un rescrit du 24 décembre 1500, leur accorda la faveur qu'ils avaient demandée. Leurs noms figurèrent aussitôt en tête du registre de l'Association.

Jehan de la Mothe perdit son épouse, vers l'an 1511. Comme la terre d'Houdencourt relevait du comté de Beaumont-sur-Oise, alors propriété de la Couronne, il acquitta envers le Roi les droits de mutation et se fit maintenir par lui en possession de son domaine. Il paya, le 9 juin 1511 (2), seize livres parisis (3) pour le quint et le requint, le denier, le relief et le

services rendus à l'Etat par le duc de Berwick nommé maréchal de France en 1706, créé grand d'Espagne, duc de Liria et de Xerica en 1707, érigea, au mois de mai 1710, la terre de Warty en duché-pairie sous le titre de Fitz-James. Depuis cette époque, la paroisse a porté le nom du nouveau duché, selon l'usage suivi pour les pairies.

(Graves. Précis statistique sur le canton de Clermont, p. 113.)

(1) Du Bois d'Houdencourt : d'argent au levrier rampant de gueules accompagné de trois tourteaux aussi de gueules, 2 en chef et 1 en pointe; le chef chargé d'un lambel de cinq pendants de gueules.

(2) Comptes du domaine de Beaumont-sur-Oise rendus par Gillequint Fleittré, 1511-1512, fol. 20.

(3) La livre parisis valait 25 sols ou 1 fr. 25 c. On appelait parisis toutes les monnaies frappées à Paris. Chez les financiers, elles portaient le nom de quart en sus. Le nom de tournois désignait la monnaie de Tours. La livre tournois n'était que de 20 sols.

profit de son fief (1). L'année suivante, le 1<sup>er</sup> mai 1512, il fit à Sa Majesté foi et hommage pour sa terre. Ce fut au château de Beaumont qu'il remplit ce devoir (2).

7. *Les enfants de Jehan de la Mothe.* — Plusieurs enfants naquirent de l'union de Jehan de la Mothe et de Catherine du Bois. Nous savons les noms de trois d'entre eux : Ce furent Jacques, Françoise et Magdeleine. Jacques de la Mothe eut la part principale de la seigneurie. Françoise de la Mothe épousa Louis de Villers, écuyer, seigneur de Crouy en partie : elle vendit au seigneur de Raray et de Bazincourt, le 8 juillet 1532, ce qui lui revenait en héritage de ses parents. Magdeleine de la Mothe s'unit en mariage avec Jacques Mulet, écuyer (3). Le 27 juillet 1534, Jacques Mulet

(1) Le Quint était la cinquième partie du prix de la seigneurie, et le requint le cinquième du cinquième; réunis, ils formaient un droit de 24 p. 100. Le denier a maintenant pour équivalent le droit d'enregistrement. Le relief consistait en une année de revenus que l'on devait payer au seigneur dominant, Par profit, on entendait, en général, tous les droits de mutation.

(2) Le nouveau vassal était tenu, d'après l'usage, de se rendre, dans les quarante jours qui suivaient la vente ou le décès, auprès du seigneur dont il tenait son fief et au manoir dont il relevait. Il ne devait point se présenter ailleurs. On recevait alors sa foi et son hommage. La foi était la promesse et le serment d'être fidèle à son seigneur. L'hommage était l'engagement d'être son homme et de le servir envers et contre tous.

(3) Jacques Mulet comptait sans doute parmi ses ancêtres Hugues, dit Mulet, chevalier, seigneur de Sacy-le-Petit. Hugues Mulet amortissait, en avril 1268, un échange de terre fait entre l'abbaye de Chaalis et Renier Chantard. Son sceau appendu au bas de l'acte sur lacs de soie rouge est rond en cire verte. On y voit un écu à l'antique chargé d'une bande avec une merlette en chef, ce qui peut servir de lrisure aux armes de Francières. L'inscription circulaire porte : † s. HYES MVLET CHEVALIER. (Archives de Chaalis : Tremblay ; *Desmarest*, Sceaux, Bibl. Nat. fonds lat. 9977, p. 127.)

Le terrier du Clermontois, rédigé en 1378, fait mention des héritiers de Simon Mulet, vassal du sire de Francières, à Blincourt. Simon Mulet portait comme armoiries : d'argent à la fasce de gueules, chargée à dextre d'une merlette d'or, accompagnée de trois macles aussi de gueules, 2 en chef et 1 en pointe. (Bibl. Nat. *Gaignières*, fonds fr. 20,082, p. 371.)

Guy Mulet, dit Lyonnell, écuyer, présentait, le 14 août 1451, à Marie de Francières, veuve de Jehan de Francières, chevalier, seigneur de Francières, l'aveu et dénombrement de son fief de Blincourt. Ce fief consistait en 159 mines et demie de terre. (*Afforty*, Collect. Sylvanect. T. XXI, p. 477.)

faisait foi et hommage à son beau-frère, Jacques de la Mothe, pour la part qu'il possédait en la seigneurie d'Houdencourt (1). On place la mort de Jehan de la Mothe en l'an 1533.

#### JACQUES DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

1500-1544.

8. *Carrière militaire de Jacques de la Mothe.* — Jacques de la Mothe fut initié par son père au métier des armes. Sa bravoure égala celle de ses ancêtres. Lorsque François I<sup>er</sup>, à son avènement au trône, voulut reconquérir le Milanais, il lui confia un commandement dans ses armées. Le jeune guerrier sut répondre par son zèle et son courage à la confiance de son roi. Il assistait à la bataille de Malégnano ou Marignan, le 13 et le 14 septembre 1515. Son intrépidité ne fit que s'accroître lorsqu'il vit la victoire couronner nos armes, en ce combat si justement appelé une lutte de géants. Il fut au triomphe ; il prit également part à nos désastres. Dix ans plus tard, le 24 février 1525, il subissait avec ses troupes la sanglante défaite de Pavie, dans laquelle François I<sup>er</sup>, victime d'une audace téméraire, resta prisonnier de Charles-Quint.

9. *Louise de la Motte de Merlemont, femme de Jacques de la Mothe.* — Jacques de la Mothe prit pour épouse, en 1530, Louise de la Motte, fille de François de la Motte (2), seigneur de Merlemont en partie (3), et de Louise de la Bretonnière de

(1) Ces divers documents sont extraits de notes manuscrites conservées aux archives du château de Fayel.

(2) La Motte de Merlemont : d'argent au lion de gueules ; *aliàs*, d'azur à trois étoiles d'argent (*La Chenaye des Bois*. Dictionnaire de la noblesse.)

(3) Pierre de Turgis était, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, seigneur de toute la terre de Merlemont, ainsi que d'Allonne, Troussencourt, Crécy, Fouquerolles, Laversines en partie, et Framicourt. Il eut deux filles de Marie de Marigny : Catherine, dame en partie de Merlemont, qui épousa, en 1512, Louis des Courtils, châtelain de Gerberoy, et seigneur de Grémévillers ;



Warty (1). Louise de la Motte avait deux frères, Adrien et François de la Motte, écuyers. Gallois de Brelly, écuyer, seigneur en partie du Mesnil-Sainte-Honorine, était son cousin germain, et Roland de Saint-Just, écuyer, sieur de Villers, son cousin issu de germain. Jacques de la Mothe, son mari, fit foi et hommage pour la moitié de la terre d'Houdencourt, son fief, en la Chambre des Comptes, à Paris, le 23 mars 1533 (2). Son père ne vivait donc plus à cette époque. Il ne devait plus lui-même fournir une longue carrière. Sa mort arriva le 14 mars 1544.

10. *Les cinq enfants de Jacques de la Mothe.* — Il laissait cinq enfants mineurs : Guillaume, qui lui succéda comme seigneur d'Houdencourt, Roland, Nicolle, Anne et Marie. En 1547, Guillaume avait 12 ans ; Roland, 11 ans ; Nicolle, 15 ans ; Anne, 9 ans, et Marie, 6 ans. Louise de la Motte, leur mère, en prit la garde-noble en la juridiction de Beaumont, le 4 avril 1547. L'administration et la jouissance

Anne, dame de l'autre partie de Merlemont, mariée, en premières noces, à Pierre de Caulières, dont elle eut Anthoine, et, en secondes noces, à Adrien de la Motte, dont elle eut Roland, François et Magdeleine.

Louis des Courtils et Pierre de Caulières se partagèrent, le 23 février 1536, l'héritage de Pierre de Turgis, leur beau-père. Marie de Marigny, leur belle mère, vivait encore. Après son décès, le 16 mars 1546, Hue de Caulières, tuteur et curateur d'Anthoine de Caulières, fit, en son nom, foi et hommage, pour deux sixièmes de la terre de Merlemont, à François de Montmoency, baron de Chateaufort et de Mello, seigneur de la Rochepot. Anthoine de Caulières céda ce domaine, en 1560, à Jehan des Courtils, son cousin, seigneur de la moitié de Merlemont.

François de la Motte, mari de Louise de la Bretonnière, et Magdeleine de la Motte, sa sœur, femme de Christophe le Caron, seigneur de Renencourt, en Boulenois, vendirent le 7 mai 1586, le sixième qu'ils avaient en la seigneurie de Merlemont, à Louis des Courtils, déjà possesseur des cinq autres sixièmes.

(Invent. des titres des Courtils, p. 452, 469, 658 ; Arch. du châ. de Merlemont.)

(1) La Bretonnière de Warty : de gueules à la bande losangé d'or et de gueules de 5 pièces, à la bordure d'or.

(2) Acte de foi et hommage du 23 mars 1533. — Arch. Nat. Sect. admin. PP. 4.

de leurs biens lui étaient par là dévolues jusqu'à leur majorité. Elle n'avait eucun compte à rendre de l'emploi des revenus. C'était toutefois à la charge d'entretenir ces enfants selon leur qualité, de payer leurs dettes mobilières et de veiller à la conservation des édifices qu'ils héritaient de leur père. Elle demanda et obtint pour eux en la Chambre des Comptes, à Paris, le 9 juin 1548, des lettres de souffrance, c'est-à-dire, un délai pour rendre foi et hommage jusqu'à ce qu'ils fussent devenus majeurs. Une des filles de Jacques de la Mothe fut la mère de Charles de Hutault. Ce dernier n'eut qu'une héritière, Magdeleine de Hutault, mariée à Gaspard d'Ailly (1), écuyer. Un quinzième de la seigneurie d'Houdencourt leur appartenait en 1594.

#### GUILLAUME DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

1535-1577.

Au même temps que Jacques de la Mothe vivaient Raoul Langlois, seigneur de Jonquières et de Houdencourt en partie, lieutenant du bailli de Senlis à Compiègne, et Jean Langlois, son frère. Le fief qu'ils possédaient à Houdencourt portait encore leur nom en 1610 (2).

*11. Carrière militaire de Guillaume de la Mothe.* — Les documents relatifs à Guillaume de la Mothe sont rares. Les talents militaires paraissent se transmettre comme un héritage de père en fils dans sa famille. Il fut lui-même un guerrier valeureux et zélé. Il avait un commandement dans les

(1) Jehanne de Sens, veuve de Jehan d'Ailly, conseiller du roi, fournissait, le 14 août 1451, à Marie de Francières, veuve de Jehan de Francières, chevalier, seigneur de Francières, l'aveu et dénombrement d'un fief qu'elle possédait à Bincourt, et qui consistait en 93 mines et trois quartiers de terre.

(*Afforty*, Collect. Sylvanect. T. XXI, p. 477.)

(2) Bail de la Ferme de Villarceau par René de Boissencourt à Guillaume de Layens, 30 novembre 1548. Arch. du chât. de Fayel.

armées royales à la bataille de Saint-Quentin gagnée sur la France par les Espagnols, le 10 août 1557.

Sous Charles IX, il prit part au combat de Jarnac où fut tué la prince de Condé, le 13 mars 1569, et à celui de Moncontour où les Huguenots, conduits par Henri de Béarn, essayèrent une terrible défaite, le 3 octobre 1569.

12. *Son mariage avec Marie de Rasse.* — Guillaume de la Mothe s'était marié le 15 juillet 1558 avec Marie de Rasse, fille de Guillaume de Rasse (1), seigneur de la Hargerie et de Jehanne de Belloy (2). Il remplissait sa charge militaire lorsque Louis de Rasse, écuyer, probablement son beau-frère, fondé de sa procuration, fit à sa place et au nom des autres enfants de Jacques de la Mothe, foi et hommage au roi pour la seigneurie d'Houdencourt restée indivise entre eux (3). L'acte en fut dressé au bureau de la Chambre des Comptes, le 4 juillet 1560.

Un projet de partage de la terre et seigneurie d'Houdencourt fut formé, à cette époque, entre Guillaume de la Mothe et Marie de Hallwin. Nicolas de Saint-Leu, lieutenant particulier du bailli de Beaumont, en donna appointment le 6 août 1560, mais les propositions furent ensuite abandonnées (4).

13. *Les deux fils de Guillaume de la Mothe.* — Guillaume de la Mothe eut deux fils : Philippe I<sup>er</sup>, l'aîné, hérita du domaine ; Guillaume, le second, mourut avant d'avoir atteint l'âge mur. Ils perdirent leur père, n'étant pas encore

(1) De Rasse : d'or à 3 chevrons de sable.

(2) De Belloy-Morangles : d'argent à 3 fascés de gueules.

(3) Hommage fait au roi par Louis de Rasse, écuyer, comme procureur de Guillaume de la Mothe, écuyer, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, de la part et portion à lui et à sesdits frères et sœurs appartenant par indivis en la terre et seigneurie d'Houdencourt, 4 juillet 1560. (Arch. Nat. Section adm. PP. 1.)

(4) Arch. du châ. de Vilette.

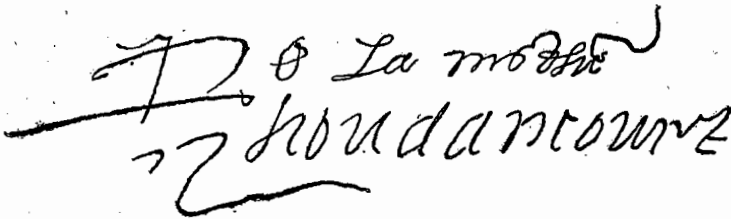
majeurs. François de Villers, écuyer (1), devint leur tuteur et leur curateur. Lorsqu'il pria le roi de leur donner souffrance Philippe avait quinze ans et Guillaume quatorze. C'était le 9 mars 1577. Marie de Rasse, leur mère, mourut le 22 novembre 1624 (2). Son corps fut inhumé à Sacy-le-Petit, dans le chœur de l'église. On y voyait encore son tombeau en 1735.

## CHAPITRE TROISIÈME

### PHILIPPE I<sup>ER</sup> DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

(1562-1652)

14. *Carrière militaire de Philippe de la Mothe.* — Philippe de la Mothe, chevalier, naquit vers 1562. Son goût pour les armes le mit de bonne heure au service de nos rois. Il obtint la charge de mestre de camp. Ce titre est remplacé de nos jours par celui de colonel. Pendant la guerre des trois Henri, sous le règne de Henri III, Philippe de la Mothe assistait à la bataille de Coutras (Gironde), où Henri de Navarre demeura vainqueur, le 20 octobre 1587.

A handwritten signature in dark ink, written in a cursive style. The text reads "Philippe de la Mothe-Houdencourt". The signature is written in two lines, with "Philippe de la Mothe" on the top line and "Houdencourt" on the bottom line. There are decorative flourishes at the beginning and end of the signature.

Il était au combat d'Ivry, sur les bords de l' Eure, le 14 mars

(1) La maison qu'il possédait à Houdencourt, en face de la Fontaine, payait les honoraires de la prédication faite, le lendemain de Pâques. (Terrier de 1605, n° 5, p. 10.)

(2) Sa demeure en la grande rue d'Houdencourt est ainsi désignée dans le terrier de 1605, n° 62, p. 25 : La maison et chastel où fait demeure Marie de Rasse contenant cinq quartiers.

1590. Il y fut témoin de la défaite des ligueurs et du triomphe d'Henri IV. Ici s'arrêtent nos renseignements sur la carrière militaire de Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe-Houdencourt.

15. *Partage de la seigneurie d'Houdencourt.* — Sa vie privée ne nous est guère mieux connue. Il porta d'abord le titre d'écuyer qu'il échangea plus tard contre celui de chevalier. Son domaine seigneurial s'étendait sur une partie d'Houdencourt et de Sacy-le-Petit (1). Il céda, le 4 juin 1591, en vertu de la procuration de sa mère, une maison à Joachim de Belloy. Sa résidence ordinaire était Sacy-le-Petit. Il en préférerait le manoir à celui d'Houdencourt, qu'il laissa tomber en ruines. Au reste, cette dernière habitation ne lui appartenait pas tout entière. Le seigneur de Bazincourt en devait avoir la moitié. Le projet de partage fait naguère, entre Guillaume de la Mothe et Marie de Hallwin, n'avait pas été mis à exécution. Le château et son pourpris, le moulin et les droits seigneuriaux demeuraient toujours indivis. Philippe de la Mothe désirait vivement qu'une délimitation fut établie. Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt et de Bazincourt, et Louise

(1) *Saxiacum parvum*, le petit rocher. Ce nom lui vient de la montagne qui l'avoisine. — Le vendredi 15 janvier 1405, Regnault de Vuaux, écuyer, faisait hommage à l'abbé de Saint-Corneille pour la moitié de Sacy, appartenant à Isabelle de Sacy, sa femme.

Le mardi 9 octobre 1408, Jehan de Bressoc faisait foi et hommage à Saint-Corneille pour l'autre moitié qui appartenait également à sa femme. — Regnault de Sacy était maire de Sacy en 1428.

D'Aridel Villula, maior de Sacy, est cité parmi les hommes tenus à plein hommage envers Saint-Corneille. *Dom Gilleesson*. Mémoires. Bibl. Nat. Fonds fr. 19842.

Une partie de Sacy-le-Petit appartenait, en 1598, à Geneviève Senin, veuve de Claude Mango, seigneur de Créteil en partie et de Sacy-le-Petit, avocat au Parlement. Cette dame louait, le 18 octobre 1598, à Michel Haron, laboureur, demeurant à Reuilly, sa ferme de Créteil avec 210 arpents de terre, moyennant six muids de grains : deux tiers en blé méteil, un tiers en avoine, un pourceau gras valant quatre écus, huit chapons surannés (de seconde année), 200 gerbes et du feurre de pleyon pour les vignes. » (Arch. du châ. de Fayel.) — L'église de Sacy-le-Petit était sur le fief de Philippe de la Mothe Houdencourt. (*Ibid.*)

de Ligny, son épouse, s'y opposaient. L'intervention du roi devint nécessaire. Le 18 mars 1600, Henri IV autorisa Philippe de la Mothe à présenter sa demande de partage du manoir d'Houdencourt, nonobstant les protestations du seigneur de Bazincourt et de sa femme (1).

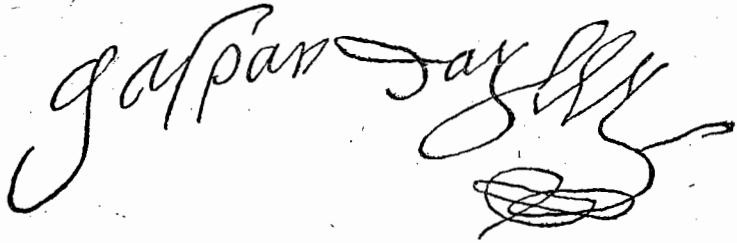
Deux ans après, le 6 juillet 1602, un arrêt du Parlement ordonna la délimitation de la justice, des censives, des champarts (2), du moulin, des fiefs, des arrière-fiefs, en un mot, de toutes les propriétés et de tous les droits qui pouvaient appartenir à chacun des trois seigneurs du lieu, à Charles de Fouilleuse, à Philippe de la Mothe et à Gaspard d'Ailly, son cousin. Le partage fut enfin entrepris le 25 mai 1605, mais il ne put être achevé qu'au 28 mars 1610. Louise de Ligny ne le vit pas terminer. Elle était morte, le 18 août 1607. Son fils et principal héritier, Philippe de Fouilleuse, ratifia, le 17 avril 1608, tout ce qui avait été réglé par elle précédemment (3).

(1) Commission du Parlement pour procéder au partage de l'hôtel seigneurial d'Houdencourt (1 f. in-fol. parchem. Arch. du chât. de Fayel.)

(2) La censive était l'étendue d'un fief sur lequel devaient être payés des cens ou rentes seigneuriales. — Le champart était le droit qu'avait le seigneur de prélever la dixième, la treizième ou la quinzième gerbe dans la moisson de ses tenanciers.

(3) Des bornes furent plantées dans toute l'étendue du territoire pour marquer les limites des différents domaines. Un registre terrier fut aussi rédigé afin de fixer les redevances auxquelles chaque possesseur de fief avait droit. La part du seigneur de Bazincourt fut des deux tiers; celle de Philippe de la Mothe, d'un tiers. Celle de Gaspard d'Ailly comprenait seulement un quinzième ou six quatre-vingt-dixièmes de la seigneurie totale. Un dix huitième ou cinq quatre-vingt-dixièmes lui devaient être fournis par le seigneur de Bazincourt, et le reste, ou un quatre-vingt-dixième, par Philippe de la Mothe. La répartition donna le résultat suivant : le seigneur de Bazincourt eut 18 maisons, la moitié du moulin, 316 arpents (121 hert., 04 ares, 06 cent) de terre, 13 livres 15 sols 3 deniers en argent, 38 mines trois quartiers d'avoine, 33 chapons et 2 poules et demie de cens et de surcens pour ses 2 lots estimés 12,264 livres 13 sols 4 deniers tournois, à la charge de donner à Gaspard d'Ailly 24 arpents et 5 verges (9 hect., 29 cent.) de terre valant 679 livres 15 sols 9 deniers tournois. Le lot échu à Philippe de la Mothe fut évalué à 6,133 livres 10 sols 8 deniers tournois. Il se composait de 9 mai-

16. *Le fief de Gaspard d'Ailly.* — Nous avons dit que Gaspard d'Ailly, écuyer, avait épousé Magdeleine



de Hutault, fille de Charles de Hutault (1), seigneur en partie d'Houdencourt, du chef de sa mère, héritière de Jacques de la Mothe. Il était homme d'armes des ordonnances

sons, de la moitié du moulin, de 154 arpents, 3 quartiers, 4 verges (56 hect. 21 ares, 58 cent.) de terre, de 6 livres quinze sols en argent et de 17 mines d'avoine, de 16 chapons et de 4 poules et de mie de cens et de surcens (\*) Sur ce lot, Gaspard d'Ailly devait prendre 6 arpents, 1 quartier, 13 verges (2 hect., 46 ares, 05 cent.) de terre estimés 240 livres 15 sols 9 deniers. Le vieux château fut partagé en deux lots égaux, entre le seigneur de Bazincourt et Philippe de la Mothe. La maison de Gaspard d'Ailly, bâtie sur 2 arpents et demi (95 ares, 76 cent.) de terre et chargée de 11 sols 2 deniers tournois, de deux chapons et demi et de deux mines d'avoine de cens et de surcens, fut déclarée libre de toute redevance. (Cette maison était située à l'angle formé par la rue des Bois et celle de la Fontaine, vers le Nord ; elle s'étendait jusque dans la ruelle Batijean Le presbytère se trouvait à l'angle opposé.) Il fut convenu que la justice appartiendrait à la maison de Fouilleuse, deux années sur trois, à la maison de la Mothe une année sur trois, et à celle d'Ailly une sur quinze. Le procès-verbal de toutes ces opérations existe encore. C'est le papier terrier de 1605 (\*). Deux copies en furent faites alors : l'une fut remise à la famille de Fouilleuse, l'autre fut commune à la famille de la Mothe et à Gaspard d'Ailly.

(\*) Le cens était une rente que l'on payait au seigneur sur les immeubles. C'est aujourd'hui l'impôt foncier. Le surcens était une seconde redevance noble et foncière due outre le cens.

(\*) Papier terrier ou procès-verbal général d'estimation et de partage de la seigneurie d'Houdencourt dressé de 1605 à 1610 par devant Jacques Loisel, écuyer, seigneur des Granges, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de M. le bailli de Senlis à Compiègne, et enquêteur pour le Roi et la Reine Marguerite, comtesse de Senlis, au siège dudit Compiègne. (268 feuil. grand in-4°. Arch. du château de Fayel.

(1) Le 12 mars 1539, Claude le Marchant cédait à Catherine de Hutault, veuve de Louis le Marchant, 22 verges de terre à chanvre. et recevait d'elle en échange un demi-arpent de terre (Arch. du chât. de Vilette.)

du Roi sous la charge du gouverneur de Paris et de l'Île-de-France. Pont-Sainte-Maxence était sa résidence en 1594. Plusieurs acquisitions furent faites à son profit en cette année et, plus tard, sur la seigneurie d'Houdencourt (1).

Gaspard d'Ailly mourut vers l'an 1640. Il laissa trois enfants : un fils nommé comme lui, Gaspard, et deux filles : Philippe d'Ailly qui fut mariée à Charles de Blescourt, et Marie d'Ailly.

17. *Les trois mariages de Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe.* — Après cette digression sur Gaspard d'Ailly, revenons à Philippe de la Mothe.

Ce seigneur fit au roi foi et hommage (2) le 19 janvier 1580,

(1) Les actes qu'ils attestent sont conservés au château de Fayel. — Le 12 mars 1594, Hugues François de Saint-Martin Longue-Eau lui vendait la moitié d'un arpent de terre. Le 3 juin suivant, Jean Becquerel d'Houdencourt lui en céda une égale quantité derrière les jardins, près du chemin d'Houdencourt à Grand-Fresnoy. En 1596, Gaspard d'Ailly demeurait à Houdencourt. Il y habita en la rue du Haut, le 18 mars, une maison bâtie sur un quartier de terre et attenante à l'une de ses propriétés.

Huit écus d'or sol de principal et un écu sol pour le vin du marché furent payés par lui à Guillaume Bussequin, le vendeur (\*). Le même jour et sur le même territoire, Gaspard d'Ailly faisait un échange de terre avec Nicolas Desjardins. Il en faisait un autre, le 25 octobre 1613, avec Pierre Mosnier de Bazincourt.

Diverses permutations de ce genre eurent également lieu entre lui et Philippe de la Mothe, son cousin. L'une d'elles fut conclue, le 27 avril 1599 ; une autre le 2 novembre 1617. Le 12 avril 1601, Thomas Defféré, meunier à Houdencourt, et Claudine Gargant, sa femme, Robert Hobbe, compagnon de rivière, demeurant à Pont-Sainte-Maxence, et Annette Gargant, sa femme, reconnaissaient devoir à Gaspard d'Ailly, sur le moulin d'Houdencourt, leur propriété, une rente de trois mines, un quartier et deux boisseaux de blé. Ils lui vendaient en même temps un demi-arpent de terre situé au lieu dit Derrière-la-Maison-Digo. (Demi-feuille in-folio parch. Arch. du chât. de Fayel.)

Tous ces contrats, pour être valides, avaient besoin de la ratification des seigneurs, de qui Gaspard d'Ailly tenait son fief. Aussi voyons-nous sur les actes de 1594, de 1596 et de 1601, les approbations et les signatures de Louise de Ligny, dame de Bazincourt, et de Philippe de la Mothe.

(\*) L'écu-sol ou l'écu-d'or-sol était ainsi nommé parce qu'il rappelait par son poids et sa valeur le sol, ancienne monnaie d'or, SOLIDUS AUREUS. Il valait 414 sous ou 5 francs 70 centimes. Toutes les constitutions de rente et toutes les estimations se faisaient autrefois en écus-d'or-sol.

(2) Arch. Nat. Sect. adm. PP. 1, et Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie, t. X, p. 104.



pour le tiers qu'il possédait en la seigneurie d'Houdencourt. Trois mariages furent contractés par lui successivement. Il épousa en premières noces Anne Frolo de Champerose. Elle lui donna trois enfants (1) : Anthoinette de la Mothe, seule, nous est connue. Elle devint religieuse en l'abbaye de Morienval. Y entra-t-elle de plein gré? Nous aimons à le croire. Pourtant, il existe à son sujet une transaction assez singulière entre son père et sa tante. Le 23 décembre 1603, Philippe de la Mothe s'engageait à faire renoncer Anthoinette, sa fille, à la succession collatérale de Jérôme Frolo, écuyer, seigneur de Champerose, son oncle maternel, et à lui faire abandonner la part qui lui revenait dans le château, la maison, la terre et seigneurie de Champerose, au profit de Marie Frolo de Champerose, veuve de Jehan Prévost, seigneur de Champerose, et à celui de Gabriel Prévost, son fils. Un second mariage unit Philippe de la Mothe, le 22 septembre 1591, à Marie de Ribier, fille de feu Louis de Ribier (2), écuyer, seigneur de Villebrosse et de Martray, et de Philippe le Bossu (3). Marie de Ribier reçut en dot de sa mère et tutrice, Philippe le Bossu, mille écus d'or-sol en deniers comptants et mille livres de rente ; mais elle dut lui donner décharge de tout le manquement de la succession du sieur de Villebrosse, son père, et de celle de Jacob de Villebrosse, son frère. Philippe de la

(1) Contrat de mariage de Marie de Ribier, seconde femme de Philippe de la Mothe. (2 f. in-4° parchem. Arch. du chât. de Fayel.)

(2) De Ribier : de gueules à la fasce ondée d'argent et une tête de licorne d'or en pointe. — Aliàs : de gueules à une fasce d'argent ondée d'une tête de licorne aussi d'argent posée à la pointe de l'écu. (Armorial de France, Reg. 1. part. 2, p. 462.) — François Olivier de Ribier, écuyer, seigneur de Villebrosse, neveu de Marie de Ribier, fut capitaine dans le régiment de Houdencourt, puis dans celui de Bretagne, et, enfin, officier dans la compagnie des gendarmes du Dauphin. Il épousa, en 1644, Anne de Bietz. (*La Chenaye des Bois*. Dict. de la noblesse.)

(3) Le Bossu : d'or à trois têtes de Maures au naturel, bandées de gueules, à la bordure engrêlée de même.

Mothe, son mari, lui constitua en douaire, par contrat de mariage deux cents livres tournois de rente à percevoir sur la seigneurie d'Houdencourt. En échange, il obtint de prendre une rente de même valeur, sa vie durant, sur les biens de sa femme, si elle mourait sans laisser d'enfant (1). Marie de Ribier mourut après quinze mois de mariage. Elle avait donné le jour à un fils, Anthoine de la Mothe (2), qui devint seigneur d'Houdencourt en 1621.

Philippe de la Mothe prit pour troisième femme, le 14 février 1594, Louise Charles (3), fille de feu Anthoine Charles (4), écuyer, seigneur du Plessis-Picquet (5) (canton de Sceaux, Seine) l'un des cent gentils hommes de la maison du roi et de Magdeleine Maillart (6). Il en eut 15 enfants : Daniel, Claude, Louise, Michel, Marie, Charles, Anne, Philippe, Magdeleine, Jacques, Henri, Magdeleine, Marie, Jérôme et Jehanne.

Louise Charles était la cousine d'Armand du Plessis, car-

(1) Contrat du mariage de Philippe de la Mothe et de Marie de Ribier. (Arch. du chât. de Fayel.)

(2) Philippe de la Mothe déclara aux officiers du bailliage de Beaumont-sur-Oise, le 21 janvier 1593, qu'il prenait la garde-noble d'Anthoine, son fils. (Arch. du chât. de Fayel.)

(3) Simon Charles, chevalier, bisaïeul d'Anthoine Charles, était conseiller du Roi et président de la Chambre des comptes à Paris en 1457. Il avait acheté le Plessis-Picquet le 11 juin 1453. Sa mort eut lieu en 1462. Isabelle d'Orgemont, son épouse, donna le jour à Jehan Charles, écuyer, seigneur du Plessis-Picquet. Jehan Charles s'unit en mariage avec Anne de Canlers. Il en eut Nicolas Charles, écuyer, auquel il transmit le Plessis-Picquet en héritage. De Nicolas Charles et de Catherine Bochart, sa femme, naquit Anthoine Charles, père de Louise Charles, du Plessis-Picquet.

(4) Contrat de mariage de Philippe de la Mothe et de Louise Charles. (4 f. in-4° parch. Arch. du chât. de Fayel.)

(5) Le Plessis-Picquet : d'argent à 3 pals de gueules à la fasce de sable, chargée de 3 molettes d'or brochant sur le tout.

(6) Magdeleine Maillart comptait parmi ses ancêtres Charles Maillart, auquel le roi Charles V, son parrain, donna des lettres de noblesse en 1373, en récompense des services rendus par Jehan Maillard, son père, pendant la révolte de Paris.

dinal de Richelieu, ministre d'Etat sous Louis XIII. Son aïeule du côté paternel était Jehanne Bochart ; le cardinal avait pour mère Suzanne de la Porte, fille de François de la Porte, avocat, et de N. Bochart. Cette parenté explique le grand crédit que la Maison de la Mothe Houdencourt avait à la Cour et les nombreuses dignités dont ses membres furent investis. Louise Charles avait une sœur, nommée Anne Charles, qui se fit religieuse en l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Elle y prit l'habit en 1609. Au jour de sa vêtue, le seigneur d'Houdencourt et sa femme lui donnèrent une somme de 600 livres et 80 livres de pension viagère.

*18. Acquisitions et transactions de Philippe de la Mothe.*

— Philippe de la Mothe acheta le 1<sup>er</sup> février 1599, à Pierre des Croisettes, seigneur de Saint-Mesmes et de la Motte (1), et à Geneviève Aubry, son épouse, la terre et seigneurie de la Motte, voisine d'Houdencourt, ainsi que le fief d'Aridel, situé au même territoire (2). Il lui donna en échange 208 écus, un tiers, de rente (3).

(1) Pierre des Croisettes, seigneur de Saint-Mesmes, fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 15 juin 1583. Son frère aîné, François des Croisettes, était seigneur de Méremont (Election de Crépy-en Valois) et gentilhomme de la Chambre du roi. Leur père, Laurent des Croisettes, avocat et substitut du procureur général au Parlement de Paris, seigneur de la Motte à Houdencourt, avait acheté les terres de Saint-Mesmes et de Charny, le 25 février 1542. Les armes de leur maison étaient : d'azur à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable, l'écu semé de croisettes d'or. (*Haudicquer de Blancourt*, Nobiliaire de Picardie, art. Croisettes.)

(2) Le domaine comprenait un corps de logis, des granges, des étables, des bergeries, un colombier dans une enceinte close de fossés remplis d'eau vive, 106 arpents de terre, de pré, de bois ou de patis, trois mines de blé méteil et une mine d'avoine à recevoir annuellement des particuliers et plusieurs redevances en argent.

(3) Cette rente avait été constituée, au profit de Philippe de la Mothe, par François de la Fontaine, chevalier, seigneur d'Ongnies, par Catherine du Val, veuve d'Anthoine Bayard, par Thomas Blondel, marchand à Pont-Sainte-Maxence, par Affoican de Choiseul, baron de Neuvy, seigneur de Beaupré, et par Nicolas Aurillot, seigneur de Champlatreux (\*).

(\*) Contrat passé devant Herbault et Bergeon, notaires, le 1<sup>er</sup> février 1599. 4 f. n-4<sup>o</sup> parch. Arch. du château de Fayel.

Le 22 septembre 1602, les Chartreux de Notre-Dame de Vaumet, près Paris, lui cédèrent également une ferme portant leur nom, située à Houdencourt. La vente fut réalisée, est-il dit dans l'acte, par « vénérables et religieuses personnes dom « Nicolas Giroux, prieur, François de la Tour, vicaire, « Pierre l'Empereur, procureur général, Jehan Gouvier et « Jacques Patreux, officiers, et Christophe Bochart, tous « religieux de Notre-Dame du Vaumet, ordre de la Char- « treuse-les-Paris (1) ».

Le Couvent se dessaisit en outre, en faveur de Philippe de la Mothe, d'une ferme qu'il possédait à Bazincourt, et dont le prix d'estimation s'élevait à 4,950 livres. Ces biens avaient été légués au monastère de Vaumet, par dom Christophe Bochart, avant son entrée en religion. Jehan Bochart, chevalier, conseiller du roi, premier président du Parlement de Paris (2), seigneur de Champigny et de Noroy, son père (3), avait acquis les fermes d'Houdencourt et de Bazincourt par échanges faits avec François du Plessis et Suzanne de la Porte, sa femme, le 9 janvier 1574.

Philippe de la Mothe paya aux religieux de Vaumet 12,000 livres tournois. Il leur donna ensuite une rente de 186 livres 10 sols tournois, le 13 mai 1629 (4).

René Potier de Gesvres, lui acheta, en 1610, ce qu'il possédait en la seigneurie du Plessis-Picquet.

(1) La propriété consistait en une maison, une cour, des granges, des étables, 8 muids de terre (mesure de Pont), 12 arpents de pré, 4 arpents de bois taillis et 25 livres tournois de rente dues par des particuliers.

(2) Jehan Bochart fut pourvu de la charge de premier président par Louis XIII, en novembre 1628. Il mourut le 27 avril 1630. (L'Etat de la France, 1749, t. V, p. 19.)

(3) Jehan Bochart afferma pour 9 ans, le 21 décembre 1508, à Christophe Dufour, sa ferme d'Houdencourt, dite la ferme des Bouchart, moyennant la redevance annuelle d'une mine de blé (mesure de Pont) pour chaque mine de terre et l'acquittement des cens et des rentes. (Arch. du chât. de Fayel.)

(4) Contrat passé devant Simon de la Barde et Philippe Cothereau, notaires à Paris. 2 f. grand in-4°. (Arch. du château de Fayel.)

Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe maria son fils aîné, Anthoine de la Mothe, à Catherine de Beaujeu, le 21 juin 1621, et lui abandonna, le 3 juillet suivant, la seigneurie d'Houdencourt. La crainte d'être surpris par la mort lui fit faire son testament en 1623. Il légua à l'église d'Houdencourt un demi-arpent (19 ares, 15 cent.) de bois taillis. Le titre relatif à cette donation existait encore en 1735. Lorsque Daniel de la Mothe, évêque de Mende, seigneur de Fayel et de Rucourt, fut décédé à la Rochelle, le 5 mars 1628, Philippe de la Mothe, alors chevalier, son père, entra en possession des domaines qu'il laissait. Quatre mois après, le 28 juin 1628, Elizabeth de Montmorency, femme de Jehan de Belloy, chevalier, seigneur de Pont-de-Metz (canton d'Amiens, Somme), lui vendit, au prix de deux mille cinq cents livres tournois, la 22<sup>e</sup> partie de la seigneurie de Fayel, qu'elle tenait de Bernarde de Longjumeau, sa mère, par contrat de mariage.

*19. Mort de Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe. Son portrait au Fayel.* — Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe devint ainsi propriétaire de presque toutes les terres qu'avait possédées la maison de Gaillart aux environs de Compiègne. Il les transmit, le 10 août 1631, à son fils Philippe II de la Mothe, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi premier capitaine du régiment du prince de Phalsbourg, célèbre plus tard par ses exploits en Catalogne et par ses titres de maréchal de France, duc de Cardone et de Fayel ; mais il s'en réserva l'usufruit, sa vie durant. Une longue et heureuse vieillesse lui permit de voir ses enfants comblés de gloire et investis des plus hautes dignités. Sa mort arriva en 1652 (1).

(1) Nicolle Eve, fidèle servante de Philippe de la Mothe, le précéda dans la tombe. Voici l'inscription funèbre destinée à rappeler sa mémoire à Sacy-le-Petit : Cy gist Nicolle Eve, native de Chevrières, qui est décédée, le 24 septembre 1650, âgée de 88 ans, après avoir servi 57 ans chez Monseigneur d'Houdancourt avec toute seurté de fidélité. En considération de quoy ledit seigneur luy a fondé un obit de 15 livres de rente annuelle et perpétuelle, pour une messe, laquelle sera dite, le jour de son décès.

On conserve au château de Fayel son portrait peint sur toile. Philippe de la Mothe, vieillard aux cheveux blancs, est représenté assis dans un fauteuil de velours cramoisi, à franges d'or. De la main gauche, il tient son bâton de mestre de camp ; sa droite est dirigée vers un tableau, qu'il contemple avec admiration et ravissement. C'est le portrait de Philippe II, son fils, maréchal de France, duc de Cardone, que lui présente, dans un cadre ovale, la Renommée, jeune fille ailée, vêtue de rose, parée d'un manteau bleu et armée d'une trompette. Appuyé au dos du fauteuil, se tient le Temps, sous la figure d'un homme déjà vieux, portant à la main la flamme qui consume tout. Son regard étonné fixe le vieillard, dont il semble respecter les jours, pour lui permettre de jouir de la gloire et des triomphes de son fils. On lit cette inscription au bas du tableau :

*Philippe de la Mothe Houdencourt, Mestre de camp, Père de Philippe de la Mothe, Maréchal de France dont le portrait luy est présenté par la Renomé, mort en 1652, âgé de 107 ans.*

Cent sept ans, c'est une hyperbole pour désigner l'extrême vieillesse. Le peintre se serait rapproché davantage de la vérité, s'il avait écrit : *Cent moins sept ans*. Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe-Houdencourt vécut environ quatre-vingt-dix ans.

## CHAPITRE QUATRIÈME

20. *Les quinze enfants de Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe-Houdencourt et de Louise Charles, sa troisième femme.* — Nous interrompons ici la série des seigneurs d'Houdencourt pour suivre en leurs différentes carrières les enfants de Philippe I<sup>er</sup> de la Mothe et de Louise Charles du Plessis-Picquet, sa troisième femme.

Il n'est pas sans intérêt de connaître au moins sommaire-

ment la vie de chacun d'eux. Les uns protégés par le cardinal de Richelieu, leur parent, arrivèrent rapidement à des positions brillantes. Les autres prirent l'habit ecclésiastique ou embrassèrent l'état religieux.

21. *Les hautes dignités de Daniel de la Mothe.* — I. DANIEL DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, né en 1595, devint évêque de Mende en 1625. Il fut grand aumônier, conseiller et chancelier de Henriette Marie de France, reine d'Angleterre. L'ordre du Saint-Esprit le compte au nombre de ses commandeurs. Ennemi juré des huguenots, Daniel de la Mothe leur fit une guerre à outrance. La mort vint le surprendre au siège de La Rochelle, le 5 mars 1628. Il n'était âgé que de 33 ans. L'année précédente, le 18 septembre 1627, il avait acheté 56,000 livres tournois la terre de Fayel et la baronnie de Rucourt. Ce domaine devint après lui la propriété de son frère Philippe II de la Mothe, maréchal de France (1).

22. *Le brave la Mothe.* — II. CLAUDE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, chevalier, surnommé le Brave la Mothe, naquit en 1597 (2). Il fut capitaine-lieutenant de la compagnie des cheveu-légers du duc de Mayenne. Le siège de Montpellier, en 1622, lui fut fatal. Il y reçut plusieurs blessures dont il mourut à Béziers, âgé de vingt-cinq ans, le 12 novembre de la même année. Son cœur, rapporté à Sacy-le-Petit, fut déposé dans l'église, près du sanctuaire. Une table de marbre noir fixée au mur, du côté de l'Évangile, rappelait sa mémoire en ces termes :

*Cy gist le cœur de messire Claude de la Mothe Houdancourt, chevalier, vivant capitaine et lieutenant pour le Roy en la compagnie des cheveu-légers de défunt Monseigneur le duc*

(1) Cf. Gallia Christiana, 1656, t. 3, p. 737, et le Fayel, seigneurie et paroisse.

(2) Son nom est inscrit dans les registres de catholicité de Chevrières au baptême de Claude Quioust, dont il fut parrain, le 19 septembre 1603.

de Mayenne, qui trespassa à Béziers au retour du siège de Montpellier, le 12 novembre 1622, âgé de 25 ans.

Plus bas on lisait :

*Quem sub hoc tumulo vides jacentem, lector, vitam, peracta pace, confecisse scias. Cui quod debuerat non dedit mundus, abstulit quod dederat Deus. Abstulit morientem, ut non moriturum daret. Laetare, ne invidias ; vitam muta, ut tibi provideas (1).*

Il ne reste plus aucune trace de cette inscription à Sacy le-Petit.

23. *Vente de la ferme d'Houdencourt aux religieuses de la Présentation de Senlis.* — III. LOUISE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT épousa, le 9 juillet 1629, Louis-le-Bel, chevalier, seigneur de Bernoville (Brenouille), de la Boissière, de Montvinet, de Saint-Queux (Cinqueux), maréchal des camps et armées du roi (2). Elle vendit le 23 juillet 1631, de concert avec son mari, alors premier capitaine dans le régiment du comte de Saucourt, et avec le consentement de son père et de sa mère, au couvent de la Présentation de Notre-Dame, sis à Senlis, une ferme qu'elle possédait à Houdencourt en vertu de son contrat de mariage. Le monastère fut représenté en cet acte par la R. M. Catherine Dreux, supérieure, par les sœurs Marie de la Croix, dite de Jésus, Marie Thirement, dite de la Trinité, Françoise Poulet, dite du Saint-Sacrement, et

(1) Apprenez, lecteur, que le héros couché sous cette pierre quitta la vie, la paix signée. Le monde ne lui donna point la récompense qu'il lui devait. Dieu lui ôta l'existence qu'il lui avait donnée. Il nous l'a ravi par la mort, pour le rendre immortel. Réjouissez-vous-en, ne soyez point jaloux. Réformez vos mœurs, afin de pourvoir à votre salut.

(2) Contrat de mariage de Louis-le-Bel, seigneur de Brenouille, et de Louise de la Mothe, 9 juillet 1629. (Arch. de l'Oise, couvent de la Présentation de Senlis.)



Anne de la Mothe, dite de Saint-Nicolas (1), mères discrètes et religieuses professes (2).

Louise de la Mothe, dame de Brenouille, mourut au mois de septembre de l'année 1640. Louis-le-Bel, son mari, vécut jusqu'au 20 octobre 1684. Il avait à son décès 83 ans et 4 mois.

IV. MICHEL DE LA MOTHE-HOUDENCOURT fut religieux, puis abbé de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois.

V. MARIE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, et

VI. CHARLES DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, son frère, ne vécut que peu de temps.

24. *Entrée d'Anne de la Mothe à la Présentation de Senlis.*

— VII. ANNE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT entra au couvent de la Présentation, à Senlis, vers 1629. Son père et sa mère lui constituèrent en dot une rente de 186 livres 10 sols tournois, à percevoir, le 20 juillet de chaque année, sur la seigneurie de Sacy-le-Petit. Ils se réservèrent, toutefois, le droit de la racheter, au prix de 3,000 livres tournois. On en rédigea l'acte et les clauses en furent acceptées par la supérieure du monastère, Catherine Dreux, dite de la Présentation, assistée de Charles Jaulnay, licencié en droit, curé de Sainte-Geneviève de Senlis, directeur et supérieur des religieuses, le 13 mai 1629 (3). L'année suivante, le 3 août 1630, Philippe de la Mothe et Louise Charles, sa femme, échangèrent la rente

(1) Anne de la Mothe était sœur de Louise de la Mothe, dame de Brenouille.

(2) La vente comprenait une maison et ses dépendances, 108 arpents (41 hect., 36 ares, 83 cent.) de terre labourable, 12 arpents (4 hect., 59 ares, 65 cent.) de pré, et 4 arpents et demi (4 hect., 72 ares, 37 cent.) de bois taillis et les droits inhérents à ces propriétés. Le couvent de la Présentation donna en échange une rente de 186 livres 10 sols de cens constituée à son profit par Philippe de la Mothe Houdencourt et Louise Charles, sa femme. A cette rente, il ajouta 12,000 livres tournois de soulte et plus-value. (Archives de l'Oise, couvent de la Présentation de Senlis, et Arch. du château de Fayel.)

(3) *Afforty*, collect. Sylvanect., t. V, p. 473.

qu'ils avaient constituée précédemment, contre la somme de 3,000 livres tournois. Ils donnèrent de plus 150 livres pour la pension du noviciat de leur fille. Anne de la Mothe prenait rang déjà parmi les religieuses professes du Couvent. Elle était l'une des quatre mères discrètes (1).

25. *Exploits de Philippe II de la Mothe. Création du duché de Fayel.* — VIII. PHILIPPE II DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, né en 1605, fit ses premières armes dans la guerre contre les Huguenots, en 1622. Il signala sa valeur en Piémont où il prit Chiéri, et en Catalogne où il défit les Espagnols devant Tarragone, en 1641. Le roi, pour le récompenser, lui donna, le 2 avril 1642, le bâton de maréchal de France avec le duché de Cardone et la dignité de vice-roi en Catalogne. Le maréchal de la Mothe Houdencourt lutta encore avec avantage contre les Espagnols, en 1643 ; mais ayant été défait devant Lérída, en 1644, il fut arrêté et incarcéré dans le château de Pierre-Encise, à Lyon. Il n'en sortit qu'au mois de septembre 1648, lorsque son innocence eût été pleinement justifiée au Parlement de Grenoble. Le roi le fit une seconde fois vice-roi de Catalogne, en 1651. Il y força les lignes des ennemis devant Barcelone, le 23 avril 1652, et continua de rendre à l'Etat d'importants services. — La seigneurie de Fayel devint son partage à la mort de son frère, l'évêque de Mende. Louis XIV éleva cette terre au rang de duché-pairie, en janvier 1653. Le maréchal de la Mothe se trouva ainsi dédommagé de la perte de son duché de Cardone rendu précédemment à l'Espagne par la France. Le 22 novembre 1650, il avait épousé Louise de Prie, fille de Louis de Prie, marquis de Toucy. De ce mariage naquirent cinq enfants : Philippe III de la Mothe, décédé en bas âge ; Françoise-Angélique de la Mothe, duchesse d'Aumont ; Charlotte-Éléonore-Magdeleine de

(1) *Afforty, ibid.*, t. III, p. 475.

la Mothe, duchesse de Ventadour ; Louise de la Mothe, morte jeune, et Marie-Isabelle-Gabrielle de la Mothe, duchesse de la Ferté-Saint-Nectaire. Le duc de Fayel, Philippe de la Mothe, quitta la vie le 24 mars 1657, à l'âge de cinquante-deux ans. Il laissa un nom illustre et une glorieuse mémoire (1).

IX. LOUISE-MAGDELEINE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, née et baptisée le 7 juillet 1609, eut pour parrain Claude de la Mothe et pour marraine Louise de la Mothe. Elle fut supérieure des Cordelières d'Oulchy-le-Château (arr. de Soissons, Aisne) ; elle mourut en 1684.



26. *La Galère la Houdencourt*. — X. JACQUES DE LA MOTHE-HOUDENCOURT (2) naquit et fut baptisé à Houdencourt

(1) *Moréri*, dict. historique. — P: *Anselme*, les grands officiers de la Couronne. — Le Fayel, seigneurie et paroisse.

(2) Jacques de la Mothe : Ecartelé aux 1,4 d'azur à la tour d'argent, aux 2,3 d'argent au levrier rampant de gueules accolé d'or, accompagné de 3 tourteaux de gueules, surmonté d'un lambel du même. L'écusson que nous donnons ici est la reproduction d'une ancienne gravure sur bois, qui a dû être placée en tête de pièces officielles émanées de Jacques de la Mothe.

le 20 octobre 1610. Philippe de la Mothe et Marie Sanguin le tinrent sur les fonts baptismaux. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, le 17 novembre 1625 (1). Les titres de commandeur de Troyes et de Beauvais en Gatinais, de commandeur du Deluge (commune de Marcoussis, canton de Limours, Seine-et-Oise), et de maréchal des camps et armées du Roi devinrent la récompense de sa bravoure. Ses talents militaires attirèrent l'attention sur lui. Il se signala, en 1628, lorsqu'il commandait les brigantins au siège de la Rochelle. Ses deux jambes y furent fracassées. L'un de ses bras fut brisé au siège de Privas en 1629. Le roi lui donna, le 20 août 1641, la charge de capitaine de la Galère le Saint-Philippe. Ce navire, précédemment commandé par don Laurensse de Bidarte, avait été pris au mois de juillet de la même année sur la flotte espagnole que dirigeait le duc de Fernandina (2). En 1643, Jacques de la Mothe joignait à ses autres dignités celle de lieutenant-colonel du maréchal de la Mothe, son frère. La Galère le Saint-Philippe, qu'il commandait encore en 1649, était appelée le plus souvent alors la Houdencourt (3). Il mourut à Troyes, le 15 juin 1693, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Jacques Mas, bâtard de la Mothe, était son fils naturel. Il vécut jusqu'en juin 1707.

(1) Hist. de Malte, t. VII, p. 248. — Ses preuves de noblesse sont aux archives de Fayel, 5 f. gr. in-4°.

(2) Aujourd'hui XX<sup>e</sup> du mois d'Aoust mil six cens quarante-et-un, le roy estant à Amiens désirant reconnoistre les bons et agréables services qui luy ont été rendus par le sieur de la Mothe Oudancourt, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Hiérusalem. . . . Sa Majesté donne et accorde audit sieur chevalier la charge de Capitaine de la Gallère le Saint-Philippe qui a esté commandée par don Laurensse de Bidarte, prise sur celles d'Espagne commandées par le duc de Fernandine au mois de juillet dernier. . . . (*Jal. Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, 1867.)

(3) Inventaire du Corps d'agrès de la galère le Saint-Philippe, en 1649. (2 f. in-4°. Archives du château de Fayel.)

27. *Les nombreux bénéfices et les hautes dignités d'Henri de la Mothe, archevêque d'Auch.* — XI. HENRI DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, né en 1612, fit ses études en l'Université de Paris et devint docteur du Collège de Navarre. Il était prieur de Bescherelle au diocèse de Saint-Malo en 1631. En 1633, l'abbaye de Souillac (Lot), lui fut donnée en commande.

Nommé évêque de Rennes en 1639, il fit prendre en son nom possession du diocèse en 1641 et reçut la consécration épiscopale en l'église de Saint-Germain-des-Près, à Paris, le 6 janvier 1642. Au mois de mai suivant, Henri de la Mothe fut pourvu de l'abbaye de Froimont (diocèse de Beauvais); celle de Saint-Martial de Limoges lui fut accordée, en septembre 1660. Le roi le nomma, en 1653, commandeur de son ordre, son conseiller ordinaire et son conseiller d'État. La Reine le prit à la même époque pour conseiller d'honneur. Anne d'Autriche en fit son grand aumônier. En 1664, il fut mis à la tête du Collège de Navarre comme proviseur. L'archevêché d'Auch lui fut offert, le 1<sup>er</sup> juillet 1663. En l'année 1664, il reçut le *pallium* du souverain Pontife. Dès 1643, les terres de Roberval, de Noël-Saint-Remy, de Noël-Saint-Martin, de Rhuis, de Maury et de Bacouel, faisaient partie de ses domaines. Il acquit de Philippe de Brouilly la seigneurie de Chevrières, le 21 novembre 1669. Sa mort eut lieu à Mézières, en 1684, le 24 février. Régulier dans sa conduite, sévère dans ses mœurs, zélé pour la religion, il eut fait un prélat accompli, si l'avarice n'eut terni ses brillantes qualités.

28. *La prieure de Saint-Nicolas de Compiègne.* — XII. MAGDELEINE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT naquit au château de Sacy-le-Petit, en 1615. Elle fut mise d'abord au couvent de la Présentation, à Senlis, où elle prit l'habit religieux; mais une difficulté surgit entre son père et la supérieure. Elle dut se retirer. Le prieuré de Saint-Nicolas, au pont de Com-

piègne, la reçut alors (1). Elle y arriva vers l'Assomption de la Sainte-Vierge. On ne tarda pas à procéder à sa vêtue. La cérémonie eut lieu le 28 octobre. Sœur Magdeleine de la Mothe-Houdencourt, dite du Saint-Esprit, fut admise à la profession, le 4 novembre 1635. On la mit au nombre des lingères avec ses compagnes de noviciat. Lorsqu'elle eut atteint trois ans de profession, elle fut choisie pour sous-prieure. Sur ces entrefaites, arriva le décès de madame Le Gras, prieure du couvent. La personne élue, pour la remplacer, ne plut pas à l'abbé de Saint-Corneille ; il refusa de confirmer l'élection et de délivrer les lettres de provisions. Les débats durèrent deux ans : l'abbé de Saint-Corneille laissa pendant ce temps l'administration spirituelle et temporelle du couvent, à la sous-prieure Magdeleine de la Mothe-Houdencourt. On ne saurait trop louer la fermeté avec laquelle elle s'opposa aux empiètements des sœurs converses, qui voulaient s'arroger des droits qu'elles n'avaient pas. Elle sut leur résister en pleine église et en face de toute la communauté. Quand tous les différends furent terminés, les religieuses, bien décidées à ne reconnaître pour prieure qu'une personne légitimement désignée par l'élection, élurent unanimement Magdeleine de la Mothe-Houdencourt, le 19 janvier 1677. La nouvelle prieure fut sollicitée par sa nièce de Brenouille, abbesse d'Argensoles (diocèse de Soissons), d'accepter auprès d'elle les fonctions de coadjutrice après le décès de madame de Courcy. Elle refusa malgré l'avis et les instances de son frère Henri de la Mothe-Houdencourt, archevêque d'Auch. L'humble titre de prieure à Saint-Nicolas de Compiègne lui sembla préférable à la qualité d'abbesse d'une illustre abbaye. Après avoir gouverné son prieuré vingt-cinq ans, son grand-âge lui fit juger qu'il était bon de penser dès

(1) Le Prieuré de Saint-Nicolas, au pont de Compiègne, l'ou l'Hôtel Dieu, et le Couvent de la Présentation, à Senlis, appartenaient aux religieuses Augustines.

lors exclusivement à l'éternité. Elle remit à la communauté sa démission et pria les religieuses qu'elle avait dirigées avec tant de zèle et d'édification, de choisir pour lui succéder une personne qui leur fut agréable. Elle fut la quatrième prieure du couvent depuis la réforme de 1601. Sa mort arriva le 21 mai 1702. Elle fut remplacée par Marie-Madeleine du Poncet, dite sœur de Sainte-Clotilde.

L'inscription suivante, mise sur sa tombe, rappelle ses talents et ses vertus :

*Cy gist Madeleine de La Mothe Houdencourt, sœur de trois évêques et d'un mareschal de France, laquelle méprisant la splendeur de sa maison, pour suivre Jésus-Christ, et estant esleue prieure de ce monastère, par le suffrage de toutes ses sœurs, ne cessa de partager tous les jours de sa vie, entre Dieu, ses filles et les pauvres malades. Elle fut sy occupée de Dieu, comme une vierge chrestienne, sy attachée à ses chères filles, comme une bonne mère, sy dévouée aux services des pauvres, comme une pauvre Marthe, qu'on eut cru, qu'elle estoit en même temps toute à l'église, toute à sa communauté, toute à la salle des pauvres. Enfin après avoir passé, dans l'exercice de toutes les vertus, 87 ans depuis sa naissance, 67 depuis sa profession, 25 depuis son élection, elle se déposa elle mesme de sa supériorité, afin qu'en humble disciple de Jésus-Christ, elle pût rentrer dans l'obligation d'obéir jusqu'à la mort; et, comme elle n'avoit plus rien à faire sur la terre et que tous ses désirs la faisoient avancer vers le ciel, pleine de jours, elle y mourut, le 21 de may de l'an 1702. Sœur Marie-Madelaine du Poncet esleue aussy prieure par sa communauté et toutes les sœurs sensiblement affligées de leur perte, luy ont fait mettre cette tombe (1).*

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le comte A. de Marsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne, ces documents relatifs à Magdeleine de

XIII. MARIE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT fut religieuse cordelière à Saint-Just.

29. *L'évêque de Saint-Flour.* — XIV. JÉRÔME DE LA MOTHE-HOUDENCOURT. La naissance de Jérôme de la Mothe arriva en 1617. Il prenait le titre d'abbé d'Houdencourt en 1643, et celui d'abbé de Norville, le 12 septembre 1654. Au mois de mai 1664, le Roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour. Henri de la Mothe, archevêque d'Auch, son frère, le sacra, le 17 août suivant, en l'église Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu, à Compiègne (1). Saint-Flour l'eut pour évêque pendant vingt-neuf ans. Il ne quitta presque pas son diocèse. Son zèle et son dévouement l'y firent estimer et aimer. A la mort de l'archevêque d'Auch, il hérita de la terre de Fayel, de la baronnie de Rucourt, des fiefs de Gansoives et de Villarceau, de sept arpents et demi de pré à Houdencourt et de la seigneurie de Chevrières. Son grand-vicaire, François de la Briffe de Ponsan, docteur en théologie, avait le titre de prieur de Notre-Dame-des-Ports-Loupiac et d'Houdencourt. Jérôme de la Mothe mourut, à Saint-Flour, le 29 mai 1693. Il était âgé de 76 ans.

XV. JEHANNE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT naquit en 1618. Le 5 mai 1635, elle était marraine, à Rucourt, de Louis Loyseau. Elle mourut, à dix-huit ans, le jeudi 25 octobre 1636. Son corps fut inhumé à Sacy-le-Petit, dans une chapelle latérale de l'église.

la Mothe-Houdencourt. Ils sont extraits du registre mortuaire des religieuses décédées au prieuré royal de Saint Nicolas de Compiègne, depuis la réforme introduite en 1601, n° 72. — Dans les manuscrits de l'Abbé Dirmant, à la bibliothèque du palais de Compiègne. — Ce manuscrit va jusqu'en 1771.

(1) Registre mortuaire des Religieuses décédées au prieuré royal de Saint-Nicolas de Compiègne depuis la réforme, année 1601, n° 72.

(A Suivre).